

1^{ER} TRIMESTRE 2023

N° 64

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

**VICTOR LEDOUX
ET NATHAN PRAT
(EN SELLES) :**

**La pédagogie
par le vélo**



**ASSAINISSEMENT
SEMI COLLECTIF**



PETITES INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

CAMPINGS

PETITS COLLECTIFS

ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES

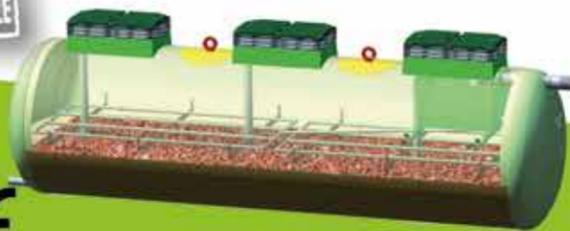


Bionut[®] Max

Filtre compact et écologique à base
de coquilles de noix recyclées
21 à 200 EH

BIOXYMOP[®] MAX

Micro-station d'épuration prête à poser
5 à 980 EH



- ✓ Solution économique et écologique
- ✓ Aucun apport d'énergie
- ✓ Coût d'entretien réduit
- ✓ Média filtrant compostable
- ✓ Prêt à installer



- ✓ Excellent rendement épuratoire
- ✓ Faible impact paysager
- ✓ Faible consommation d'énergie
- ✓ Installation en nappe
- ✓ Résistance à la corrosion

WWW.SIMOP.FR

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

Rédaction:
www.spanc.info
spanc.info@wanadoo.fr
12, rue Traversière
93100 Montreuil
T: 06 85 42 96 35
Directeur de la publication
Rédacteur en chef:
René-Martin Simonnet
Rédactrice en chef adjointe :
Sophie Besrest
A collaboré à ce numéro : Caroline Kim
Secrétariat de rédaction et maquette:
Brigitte Barrucand
Photo de couverture :
René-Martin Simonnet

Publicité (régisseur exclusif):
l.e.m@wanadoo.fr
Les Éditions Magenta
12, avenue de la Grange
94100 Saint-Maur
T: 01 55 97 07 03
F: 01 55 97 42 83

Imprimé en France par L. Imprime
20-22, rue des Frères-Lumière
93330 Neuilly-sur-Marne
Dépôt légal: janvier 2023
ISSN: 1957-6692

Abonnements et administration :
agence.ramses@wanadoo.fr
Une publication de l'Agence Ramsès
SARL de presse au capital de 10 000 €
Siret: 39491406300034
Associé-gérant: René-Martin Simonnet
Associée: Véronique Simonnet
Prix au numéro: 15 € TTC

L'envoi de textes ou d'illustrations implique
l'accord des auteurs pour une reproduction
libre de tous droits et suppose que les
auteurs se sont munis de toutes les
autorisations nécessaires à la parution.
Spanc Info n'accepte aucune forme
de publicité rédactionnelle.
Les marques citées le sont dans un seul
but d'information et à titre gratuit.
La reproduction, même partielle, d'un texte,
d'une photographie ou d'une autre illustration
publiés dans *Spanc Info* est soumise aux
règles du code de la propriété intellectuelle.

Pas de courant

MÊME S'IL SEMBLE moins probable, le risque d'une coupure de courant, due à un délestage sur le réseau électrique, ne peut pas encore être totalement écarté. Tout dépendra du thermomètre : une longue période de froid intense est toujours possible cet hiver. Les préfets ont déjà pris les dispositions permettant, si nécessaire, de limiter la consommation électrique à 38 % de la capacité nominale, dans chaque département. Les usagers prioritaires ont été listés, et il est très peu probable que les Spanc en fassent partie, surtout s'ils sont installés dans un bâtiment annexe.

Pas d'électricité durant deux heures, c'est d'abord pas de lumière dans les bureaux. Pas de chauffage non plus, y compris de chauffage central. Pas d'informatique, sauf pour les ordinateurs portables, et pas davantage de serveur, d'imprimante ou de téléphone fixe. Et même pas de machine à café pour passer le temps en cancanant. Ce sera l'occasion rêvée pour trier vos vieux papiers si vous pouvez vous installer près d'une fenêtre. Ou pour partir sur le terrain, si vous n'avez pas la malchance d'être équipé d'un véhicule électrique que vous avez oublié de recharger.

Pour les usagers de l'ANC, la situation sera très variable en fonction des caractéristiques de leur installation. Ceux qui sont équipés d'un WC broyeur seront les plus à plaindre : impossible de tirer la chasse durant deux heures. Ceux qui dépendent d'un poste de relevage ne seront pas mieux lotis, s'il est installé avant la filière d'ANC : en deux heures, il aura le temps de se remplir jusqu'à ras bord, surtout s'ils ont la mauvaise idée de prendre un bain ou plusieurs douches pendant ce temps. Dans le cadre de sa mission de conseil, le spanqueur aura tout intérêt à leur demander s'ils sont dans l'un de ces deux cas de figure, voire dans les deux à la fois, et à les inviter à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les désagréments qui pourraient en résulter.

Si le poste de relevage est situé après la fosse toutes eaux ou le clarificateur, le problème sera moins aigu. Le poste lui-même se remplira peut-être, mais le reste de l'installation pourra amortir la surcharge hydraulique. De même, si le cœur du dispositif est une microstation, un arrêt de deux heures n'aura pas de conséquence importante. Au pire, les eaux usées du logement ne seront pas traitées durant cette période et ressortiront à peu près comme elles sont entrées, après toutefois une décantation qui retiendra une bonne partie de la pollution organique.

La plupart des microstations peuvent sans problème affronter un arrêt d'une journée, *a fortiori* de quelques heures. Il faudra seulement conseiller à l'utilisateur de vérifier qu'au retour du courant, le voyant est bien revenu au vert, et que les éventuels bruits ou vibrations habituels ont repris comme à l'accoutumée. Sinon, il devra appeler sans tarder son prestataire de maintenance. Ce sera une occasion rêvée pour le spanqueur de lui conseiller de souscrire un contrat de maintenance... ■



René-Martin Simonnet

| | |
|---|--|
| éditorial Pas de courant3 | vie des Spanc Portrait de Spanc Eau 47 : moins de contrôles, plus d'accompagnement.....24 L'art de contrôler les contrôleurs.....40 |
| à suivre ANC dans l'outre-mer L'occasion ratée du Cese.....6 | repères Réglementation Classement des produits et matériaux pour l'ANC dans le cadre de la REP PMCB..... 42 |
| opinions et débats Plaidoyer pour l'assainissement Victor Ledoux et Nathan Prat : la pédagogie par le vélo.....8 | formations44 |
| économie et entreprises Comparaison En tant que bureau d'études, quel est votre pire souvenir en ANC ?16 | produits et services48 |



- ◆ 25 et 26 janvier, Bruz.
Carrefour des gestion locales de l'eau
idealCO : www.idealco.fr
- ◆ Du 6 au 8 juin, Douai.
Salon Enviropro Nord.
Nexfairs : www.enviropro-salon.com
- ◆ Du 6 au 8 juin, Nice.
Congrès de l'Association scientifique
et technique pour l'eau et l'environnement.
Le métabolisme des territoires dans un
contexte de transition écologique.
Astee : www.astee.org
- ◆ 6 et 7 septembre, Dijon.
Carrefour des gestions durables de l'eau.
idealCO : www.carrefour-eau-dijon.com
- ◆ Du 10 au 13 octobre, Chassieu.
Salon Pollutec.
RX : www.pollutec.com
- ◆ Du 21 au 23 novembre, Toulouse.
Salon Enviropro Sud-Ouest.
Nexfairs : www.enviropro-salon.com
- ◆ Du 21 au 23 novembre, Paris.
Congrès des maires de France.
Salon des maires et des collectivités
locales.
AMF : www.amf.asso.fr
Groupe Moniteur :
www.salondesmaires.com

FABRICATION FRANÇAISE



Filtration Compacte 1 à 5 EH



- Economique
- Sans électricité
- La + compacte
- Monobloc
- Robuste

La filière **ECOPACT'O®**, c'est un **décanteur primaire** et un **filtre compact**. 20 ans d'expérience. Adaptées à tous types de terrains. Pose hors sol possible.



Microstation 1 à 6 EH

- Innovante
- Performante
- Faible hauteur de cuve
- Rehausses comprises
- Fiable

La Microstation **FLUIDIFIX®**, c'est un décanteur primaire, un réacteur biologique à lit fluidisé et un clarificateur. Adaptées à tous types de terrains. Pose hors sol possible.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Pour vous abonner ou vous réabonner, renvoyez ce bulletin à *Spanc Info*
 23, rue des Bergères, 77350 Boissise-la-Bertrand • @ : agence.ramses@wanadoo.fr

Mme, Mlle ou M. : Nom :
 Prénom :
 Fonction ou mandat :
 Entreprise ou organisme :
 Adresse :

 Code postal :
 Commune :
 Téléphone :

Je souscris. abonnement(s) à *Spanc Info*, au tarif de 54,00 € TTC (45,00 € HT) par an, soit un total de € TTC.

Règlement à l'ordre de l'Agence Ramsès. Si vous désirez recevoir votre facture par courrier électronique, plutôt que par la poste, cochez la case ci-dessous et indiquez votre mél :

Date et signature :



ANC DANS L'OUTRE-MER

L'occasion ratée du Cese

Cet avis du Conseil économique, social et environnemental aborde surtout la gestion de l'eau potable dans les outre-mers. Le sujet de l'assainissement n'est visiblement pas maîtrisé. L'ANC n'a droit qu'à une page, alors qu'il concerne la moitié des usagers de ces territoires.

CONNAISSÉZ-VOUS le Cese ? C'est le petit nom du Conseil économique, social et environnemental, créé par la Constitution de la V^e République sous le nom de Conseil économique et social, et désormais compétent aussi en matière d'environnement. Il rend des avis, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un autre pouvoir public ou en vertu d'une obligation légale. Il représente les acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la France et compte 175 membres, dont plusieurs sont très compétents.

Mais compétents en quoi ? Le Cese a un peu tendance à considérer que tout le monde peut avoir un avis autorisé sur tout, et à confier par conséquent la rédaction de ses documents à ses membres en fonction de critères autres que leur expertise. Ainsi, pour cet avis après autosaisine sur l'eau et l'assainissement en outre-mer, il a nommé rapporteuses Michèle Chay, du groupe CGT, et Sarah Mouhoussoune, du groupe Outre-mer. Une permanente syndicale et une greffière sont-elles vraiment compétentes dans ces sujets complexes ? Pour l'eau potable, nous ne nous prononcrons pas.

Mais pour l'assainissement, il est clair qu'elles n'y ont pas compris grand-chose ; et elles ne l'ont pas tenté. Le principal objectif de cet avis était de faire pression sur l'État pour qu'il subventionne le plus largement possible les réseaux d'eau potable à Mayotte et à la Guadeloupe. Les rapporteuses ont consacré quelques pages à l'assainissement parce qu'il figure sur la facture d'eau, mais elles ont visiblement considéré ce passage comme une corvée à expédier. On ne sera donc pas trop surpris de lire en page 14 qu'elles attribuent l'obligation de moderniser l'assainissement à la nouvelle directive eau potable, la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Et comme chacun des groupes constitutifs du Cese est censé avoir quelque chose à dire sur chaque avis, les explications de vote reprennent souvent des morceaux du texte adopté, erreurs comprises, surtout

quand le sujet est ardu. Cette formulation imprécise des rapporteuses devient ainsi, dans l'explication de vote écrite d'Éric Heitz, secrétaire général de la CFTC : « Une directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose à la France d'adapter la mauvaise qualité de ses circuits d'assainissement des eaux ». Une traduction en bon français serait la bienvenue...

On apprend encore dans cet avis qu'une micro-station peut traiter jusqu'à 30 000 équivalents-habitants ou 4 500 mètres cubes d'eau usées par jour. Bref, le vocabulaire de base de l'assainissement n'est pas maîtrisé, et pas davantage les connaissances et les concepts qui permettraient de formuler un avis pertinent. Un exemple : après avoir rappelé que le niveau de vie de l'outre-mer est inférieur à celui de la métropole, et que les usagers non raccordés à l'assainissement ne payent que l'eau potable, les rapporteuses conseillent fort sagement d'imposer le raccordement à l'égout de tous les logements raccordables. Mais elles imaginent qu'il suffirait de réaliser ces travaux gratuitement pour que les usagers l'acceptent. Or ce qui les bloque surtout, ce sera de voir ensuite l'assainissement s'ajouter définitivement à leur facture d'eau.

DES TAUX DE NON-CONFORMITÉ CATASTROPHIQUES

L'avis aurait pu exploiter intelligemment les informations qu'il avait obtenues, notamment de la part des Cese régionaux et territoriaux, et qu'il cite largement dans sa première partie. On y apprend ainsi qu'en Martinique, 57 % des abonnés à l'eau potable ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Selon les Spanc, le taux de non-conformité de l'ANC serait de 85 % dans la communauté d'agglomération Espace Sud, de 87 % dans le territoire d'Odyssy et de 96 % dans celui de Cap Nord.

À Mayotte, 20 % des logements sont raccordés à l'assainissement collectif, 35 % sont équipés d'une fosse toutes eaux et les 45 % restants n'ont aucun



assainissement. Il est vrai que 29 % des logements ne sont toujours pas raccordés à l'eau potable, contre 80 % il y a 25 ans, et que 30 % n'ont pas de toilettes ou de douche. Et à terme, avertit l'avis, « environ un tiers des habitations de Mayotte ne pourront techniquement pas être raccordées aux réseaux collectifs [d'assainissement], compte tenu des natures de sol, des surfaces disponibles et des risques identifiés ».

Le tableau est très différent à la Réunion, où le raccordement à l'égout est une priorité dans les zones urbanisées, avec un programme de 200 M€ de travaux sur cinq ans : 55 % des logements sont déjà raccordés et les 45 % restants possèdent une installation d'ANC. L'avis ne précise toutefois pas le taux de conformité de ces équipements.

On notera enfin la situation particulière de Wallis-et-Futuna, qui n'a aucun réseau d'assainissement collectif. Le taux global de non-conformité des installations d'ANC est estimé à 74 %, mais les données détaillées recueillies en 2015 étaient beaucoup plus catastrophiques : 78 % des fosses toutes eaux en maçonnerie n'étaient pas étanches, 94 % des fosses n'avaient

jamais été vidangées et 40 % des rejets se faisaient dans les eaux superficielles ou en mer.

Avec de tels taux de non-conformité, la réaction logique serait de conseiller à ces territoires d'engager un grand plan de mise aux normes de l'ANC, avec des subventions adaptées au pouvoir d'achat des populations concernées. C'est d'ailleurs ce qu'a fait l'Office de l'eau de la Martinique : en 2020, il a lancé un plan Marshall pour l'ANC, avec la création d'un dispositif d'accompagnement financier innovant pour la réhabilitation des installations (voir *Spanc Info* n° 55).

Ce n'est pourtant pas ce que propose l'avis du Cese. Au contraire, il recommande d'étendre les réseaux d'assainissement collectif partout où c'est techniquement possible. Pourtant, il a souligné au préalable que les finances des services d'assainissement collectif étaient dans un état aussi déplorable que leurs réseaux et leurs stations d'épuration. Or on sait bien que, même si l'État subventionne la quasi-totalité des travaux d'extension, il ne paiera pas ensuite les dépenses de fonctionnement qui en résulteront.

Une étude de l'Observatoire de l'eau de la Martinique, réalisée en 2020, a estimé que la mise aux normes de l'ANC serait plus coûteuse que le raccordement aux réseaux collectifs existants durant les quinze premières années, et l'avis du Cese s'appuie sur cette comparaison pour conseiller de réduire l'assainissement autonome à la portion congrue. Pourtant, cette même étude ajoutait qu'au bout de quinze ans, l'ANC pourrait devenir plus intéressant pour les finances des usagers ; mais les rapporteuses n'ont pas retenu cette précision importante.

Elles ont essuyé un véritable camouflet lors du vote sur leur texte, avec seulement 102 voix pour, alors que le Cese fonctionne plutôt selon une logique de quasi-unanimité. Même parmi les votes favorables, des critiques sévères ont été formulées, notamment contre le traitement bâclé de la question de l'assainissement. Heureusement, les avis du Cese n'ont aucune valeur impérative. On peut supposer que celui-là n'aura aucun impact sur les réflexions du groupe de travail sur les départements et régions d'outre-mer, mis en place l'an dernier au sein du Pananc. Cette structure travaille avec le plan Eau DOM, au sein du ministère de la transition écologique, pour trouver des solutions adaptées à l'outre-mer, à ses besoins énormes et à ses finances limitées (voir *Spanc Info* n° 63). Ce sera sans doute beaucoup plus utile pour l'ANC.

S. B.

PLAIDOYER POUR L'ASSAINISSEMENT

Victor Ledoux et Nathan Prat : la pédagogie par le vélo

Au fil de leurs étapes cyclistes, ces deux jeunes ingénieurs ont interviewé une cinquantaine d'acteurs de l'assainissement pour mieux comprendre les enjeux de ce secteur.

De février à juin 2022, vous avez parcouru plus de 3 500 km à vélo pour faire un tour de France de l'assainissement. Comment est née l'idée de ce projet intitulé « En Selles, valorise tes fèces » ?

Victor Ledoux :

Pour l'un comme pour l'autre, nos premières années d'expérience dans le monde du travail ont été très enrichissantes, mais nous avons du mal à identifier le sens profond de nos actions quotidiennes. Nous avons la tête dans le guidon et nous sentions que quelque chose clochait dans le monde de l'eau tel qu'il est pensé actuellement.

Pendant trois ans, j'ai accompagné des collectivités territoriales en milieu rural sur divers sujets, dont la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Cela m'a confirmé que la logique actuelle de l'assainissement était totalement linéaire et qu'elle ne permettait pas de boucler le cycle de l'azote et du phosphore. À mon sens, ce n'est pas un système durable. Or mon parcours associatif m'avait permis d'avoir un œil aiguisé sur les enjeux et les limites planétaires. Comment faisait-on avant ? Aujourd'hui, est-il possible de faire autrement ?

Nathan Prat :

En créant le projet En Selles, nous avons envie d'apporter notre pierre à l'édifice. Notre prisme de départ était l'écologie. Au cours de notre voyage, il s'est élargi à la sociologie, aux inégalités de genre et à la précarité sanitaire.

Je regrette que nos études ne nous aient pas permis d'explorer l'assainissement écologique (AE). Notre cursus n'évoquait que très rarement les enjeux globaux de la planète, alors même qu'à l'échelle locale les collectivités et les entreprises cherchent de plus en plus de solutions aux problèmes de pollution et de raréfaction de la ressource en eau. Quand ils sortent d'un BTS

sur les métiers de l'eau, de l'université ou d'une école d'ingénieur avec un cursus environnement, les jeunes diplômés n'ont reçu aucune formation sur cette thématique, pas plus que sur l'ANC. Pourtant, l'AE est une solution à part entière qui mérite d'être mieux considérée. Des solutions simples et de bon sens peuvent déjà être mises en place en assainissement individuel. Pour le collectif, les difficultés sont différentes.

Comment avez-vous organisé votre voyage ?

Victor Ledoux :

Nous avons acheté deux vélos d'occasion et préparé chacun cinq sacoches contenant l'essentiel pour notre voyage : des chaussures et vêtements de sport, six gourdes, une trousse à pharmacie, deux pompes à vélo, etc. ; mais aussi un appareil photo, trois objectifs, deux microphones et un enregistreur.

Nous sommes partis de Marseille le 7 février 2022. Mi-mars, nous étions à Périgueux et deux mois plus tard à Paris, après un crochet par la Bretagne. Au final, notre tour de France aura duré cinq mois, dont environ 53 jours sur nos selles et le reste à rencontrer du monde. Nous étions systématiquement logés chez l'habitant. Nous avons eu de la chance d'être autant soutenus. C'est grâce à tous ces gens que nous avons pu réaliser une telle aventure. Lors de mon stage de fin d'études, j'avais découvert le Réseau d'assainissement écologique (RAE) auquel j'adhère depuis 2020. Les membres du réseau nous ont fourni une liste d'une quinzaine de contacts, que nous avons étoffée lors de notre voyage. Au final, nous avons réalisé une cinquantaine d'entretiens. Notre objectif à terme est de publier une vingtaine de podcasts pour que ces témoignages puissent être accessibles à toutes et tous.

Nathan Prat :

Nous comptons d'autres partenaires comme l'association Circulus. Cette structure existe depuis



EN SELLES

2018, avec l'objectif de vulgariser et d'accompagner la transition des systèmes d'alimentation et d'excrétion vers le respect des limites planétaires et de la justice sociale. Nous avons désormais rejoint cette association, au sein de laquelle nous continuons à porter En Selles. Merci à elle de nous avoir accueillis !

Victor Ledoux :

Depuis le début, notre projet repose entièrement sur du bénévolat. Nous sommes deux ingénieurs qui souhaitons investir une partie de notre temps dans la production d'outils de communication autour des sujets liés à l'assainissement. Pendant le voyage, nous avons eu la chance d'être soutenus grâce à une campagne de financement participatif qui a pris en charge une partie de nos frais.

En plus des témoignages recueillis, nous avons réalisé une exposition photographique sur le voyage et les solutions techniques que nous avons découvertes. Nous en avons tiré une première version, qui a déjà été exposée à Rouen au festival Les Chemins de travers, à Dijon au Carrefour des gestions durables de l'eau (CGDE), et durant un mois au moulinage de Chirols dans le cadre d'un projet porté par la communauté de communes Ardèche des sources et volcans. Dans une nouvelle version, tout au long de ce parcours photographique, des capsules sonores ont été disposées afin de diffuser des extraits des interviews.

L'assainissement est un sujet tabou, alors qu'il concerne tout le monde : on a tous besoin d'aller aux toilettes. Mais le sujet paraît trop technique pour les non-initiés. En l'abordant par le biais de notre périple et de nos rencontres, nous le rendons accessible à chacun, nous lui donnons une valeur humaine. Notre exposition peut être accrochée partout en France, si d'autres collectivités, organismes publics ou associations sont intéressés pour l'accueillir. Nous pouvons la compléter par des interventions dans une conférence ou une table ronde, afin de raconter notre voyage et de sensibiliser le plus large public aux nouveaux modèles d'assainissement que nous avons découverts. Au passage, nous espérons aussi trouver un financement pour nous faire accompagner par des professionnels dans la réalisation du podcast audio : c'est notre objectif pour cette année.

Quels acteurs avez-vous rencontrés lors de votre voyage ?

Nathan Prat :

Pendant cinq mois, nous avons eu la chance de pouvoir interviewer des personnes très différentes, toutes passionnées par le sujet de l'assainissement.

Nous nous sommes entretenus avec un épidémiologiste, trois historiens, des universitaires, des ingénieurs, des membres de réseaux associatifs, des entrepreneurs, etc.

En ANC, on peut noter par exemple la rencontre avec Philippe Roux, un ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) de Montpellier. Depuis des années, il travaille sur l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits, un outil normalisé qui permet d'analyser finement les impacts environnementaux d'une fonction suivant différents critères. Il a notamment co-fondé le pôle de recherche Elsa (Environmental Life Cycle and Sustainability Assessment). Ce groupe associant plusieurs scientifiques de différents domaines focalise ses recherches sur l'ACV appliquée aux procédés agrobiologiques. C'est dans ce cadre que Philippe a effectué des ACV de différents systèmes d'assainissement. C'est ce qui nous a particulièrement intéressés pendant cette interview : nous voulions connaître les résultats de ses recherches et savoir ainsi quels sont les systèmes d'assainissement les moins impactants.

Victor Ledoux :

Un autre entretien très riche d'enseignements a été celui avec Fabien Esculier, que je surnomme le « Monsieur Pipi français » : c'est un chercheur et un ingénieur des ponts qui travaille au Laboratoire eau, environnement, systèmes urbains (Leesu).

Sa thèse de doctorat, soutenue en 2018, était intitulée *Le système alimentation/excrétion des territoires urbains : régimes et transitions socio-écologiques*. Il coordonne le programme de recherche Optimisation des cycles carbone, azote et phosphore en ville (Ocap). Dans ce cadre, il étudie les cycles biogéochimiques présents sur la Terre et le métabolisme humain, pour ensuite analyser l'évolution en Occident du système alimentation-excrétion. Il a ainsi popularisé cette notion qui rattache la gestion des urines et des matières fécales humaines, d'un point de vue biogéochimique, non pas à la gestion de l'eau, mais au système alimentaire.

Dans notre monde occidental, ce système est devenu linéaire aujourd'hui : production d'engrais chimiques, utilisation en agriculture, absorption par les plantes, alimentation des êtres humains, excrétion des nutriments en excédent dans l'organisme, traitement en station d'épuration, rejet dans l'air et en rivière. Ce n'était pas le cas avant et c'est ce que Fabien s'est attaché de démontrer.

Les maillots jaunes de l'assainissement écologique

Victor Ledoux et Nathan Prat se sont rencontrés en 2019, non pas à une course cycliste mais sur les bancs de l'École polytechnique universitaire de Montpellier, alias Polytech Montpellier. D'ailleurs, si Nathan Prat a déjà pédalé pendant trois semaines sur les petites routes du Jura en 2021, Victor Ledoux n'utilisait jusqu'à l'an dernier son VTC qu'en ville, pendant ses cinq années d'études supérieures.

Avant d'obtenir en même temps leur diplôme d'ingénieur du parcours sciences et technologie de l'eau, ils ont eu l'occasion de découvrir le monde de l'ANC, en stage puisque cette thématique n'est quasiment pas abordée dans les cours. Nathan a ainsi appris les techniques d'ANC en quatrième année, au sein du parc national des Pyrénées pour équiper d'une filière autonome le refuge de haute montagne d'Ayous. Et Victor a réalisé son stage de fin d'études chez Sanisphère, une entreprise qui fabrique des toilettes sèches publiques.

Diplôme en poche, ils quittent la cité occitane et prennent chacun un chemin différent. Victor devient assistant à maîtrise d'ouvrage au Syndicat interdépartemental de l'eau Seine aval (Sidesa), en Normandie. Il y découvre la gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle d'un territoire ; il suit notamment une formation sur l'ANC pour acquérir les bases du contrôle des installations et mieux accompagner les Spanc du secteur. Nathan, quant à lui, travaille en R & D pour une entreprise qui effectue le traitement membranaire des effluents industriels de l'agroalimentaire.

Début 2022, ils décident d'arrêter leurs contrats et de monter un projet commun. Par conséquent,



EN SELLES

en février, ils enfourchent leurs vélos et partent sur les routes de France pour rencontrer des acteurs de la gestion et des techniques de l'assainissement. Le projet En Selles commence. Aujourd'hui, Victor Ledoux et Nathan Prat cherchent à valoriser la trentaine d'interviews réalisées lors de leurs rencontres, pour que ces entretiens soient accessibles à un plus large public.

Nathan Prat :

À Paris, nous avons notamment rencontré une sociologue et une urbaniste, Monique Eleb et Sabine Barles, qui nous ont expliqué l'évolution de l'assainissement depuis la fin du XIX^e siècle. Avec Monique Eleb, nous avons pu échanger sur l'évolution historique des notions d'hygiène et de confort, la perception des odeurs au cours du temps, l'apparition des premiers cabinets de toilette et WC dans les maisons, la place que prennent ces pièces au sein de l'habitat, l'attribution des pièces en fonction des genres, etc. Avec Sabine Barles, nous avons discuté des épidémies, du vocabulaire employé lors de ces

périodes historiques pour décrire l'assainissement, de la révolution industrielle, du mouvement hygiéniste, du marché des matières et des différentes formes de valorisation, de l'arrivée des engrais chimiques et des métiers qui ont disparu.

Lors de l'exode rural, l'accroissement de la population urbaine a commencé à poser des risques d'hygiène à grande échelle. Des ingénieurs agronomes et des médecins ont travaillé ensemble pour trouver des solutions aux risques sanitaires croissants. Avant la mise en place systématique du tout-à-l'égout, ils ont mis au point dans les villes des filières de récupération des matières fécales pour une valorisation

en agriculture. Des fosses d'aisance étaient installées en pied des immeubles ou à tous les étages. Les agriculteurs venaient acheter la matière pour l'épandre dans les champs, directement sur place ou par l'intermédiaire de vidangeurs. Il existait ainsi une filière économique pérenne qui a progressivement disparu avec l'arrivée des fertilisants chimiques.

L'hygiène et la valorisation de nos déchets ne sont donc pas des concepts antinomiques, mais ils peuvent au contraire être associés. C'était la réflexion développée au XIX^e siècle par ces scientifiques et les autorités. Aujourd'hui, il manque un intermédiaire entre le monde de l'assainissement écologique et celui de l'agriculture. Il faut créer un nouveau modèle économique, sachant qu'à l'échelle territoriale ces acteurs se connaissent mal et discutent rarement ensemble. Quelques filières commencent à se monter, mais c'est très marginal. Car le frein principal reste évidemment la réglementation.

C'est donc l'extension du tout-à-l'égout dans les villes puis dans les campagnes qui a mis fin à ces pratiques ?

Victor Ledoux :

Ces pratiques ont continué malgré le tout-à-l'égout. Il y a eu une phase transitoire où les boues de curage des égouts étaient épandues avec les matières des fosses d'aisance dans les champs ; les égoutiers et les vidangeurs se côtoyaient. Puis des chimistes ont trouvé d'autres techniques pour produire des engrais secs, moins chers et sans odeur ni risque sanitaire. Les matières fécales ont perdu leur valeur économique et le regard sur elles a changé. Elles sont devenues des déchets là où elles étaient considérées comme des ressources.

Le plus incroyable aujourd'hui est que Paris se penche sur la technique de séparation à la source des urines et des matières fécales dans le cadre de l'assainissement collectif. Nous avons en effet discuté avec Jean-Pierre Tabuchi, ingénieur chargé de la prospective au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap). Il nous a annoncé que le Siaap réfléchissait au développement de ce type d'installation dans les nouvelles habitations. Cela permettrait de soulager les stations de traitement des eaux usées et de ne pas avoir à les agrandir. En effet, en commençant à séparer les urines, les quantités d'azote et de phosphore arrivant en station seront d'abord stabilisées avant de décroître. Les procédés n'auront donc pas à être adaptés. On changerait alors totalement de logique : moins de concentration, plus de décentralisation.

On trouve cette séparation à la source des urines dans certaines filières d'ANC, mais cela reste marginal. Avez-vous discuté avec des Spanc ?

Victor Ledoux :

Je connaissais déjà quelques Spanc parce que j'ai travaillé trois ans dans une collectivité territoriale. Lors de notre voyage, nous avons rencontré la directrice du Spanc de la communauté de communes Sarlat-Périgord noir. Plus tard, au CGDE, nous avons fait la connaissance de plusieurs membres de l'Association des techniciens de l'ANC Loire-Bretagne et outre-mer.

Le Spanc a un rôle majeur dans l'ANC. Il est là pour accompagner et conseiller les usagers. Malheureusement, la plupart des particuliers le perçoivent encore comme un service de contrôle, voire de répression. Les spanqueurs sont souvent surchargés de travail parce qu'ils ne sont pas assez nombreux dans leur service. L'ANC reste bien souvent le parent pauvre de l'assainissement. Ce sujet n'intéresse que très peu les élus. Depuis le départ à la retraite de Catherine Boutin, chef de mission traitement des eaux usées à l'Inrae, son unité de recherche a arrêté les travaux sur l'ANC, et il n'existe plus aucun organisme de recherche publique qui travaille sur cette question si importante. C'est pour nous un vrai signe que le sujet est délaissé par les autorités.

Pour les particuliers, les installations représentent un coût conséquent et ils ne reçoivent presque plus d'aides à la réhabilitation, maintenant que les agences de l'eau ont renoncé à subventionner l'ANC. Les toilettes sèches (TS) sont une alternative peu coûteuse, mais mal connue. Toutefois, depuis la sécheresse de l'été dernier, on constate un intérêt croissant pour cette technique, du moins sur les réseaux sociaux. Il faudra voir ce que cela donnera sur le terrain. Hélas, certains Spanc connaissent mal le sujet : tout dépend de la sensibilité personnelle du technicien. Et le principal frein est que la réglementation ne suit pas, en particulier pour le traitement complémentaire des eaux ménagères.

C'est un point que nous avons appris : historiquement, les termes « urines » et « matières fécales » disparaissent de la réglementation à partir du moment où la chasse d'eau fait son apparition. Cela a un impact considérable sur l'assainissement écologique aujourd'hui puisqu'on ne parle plus que d'« eaux usées » désormais.

Un arrêté est en préparation pour autoriser ce traitement des eaux ménagères avec des filtres à broyat de bois. N'est-ce pas ce que vous souhaitez ?

Nathan Prat :

Oui et ce sera une grande première car le traitement des eaux ménagères trouve enfin une place à part entière dans la réglementation. C'est un grand pas en avant vers la séparation à la source que nous prônons. Sauf que cette filière n'est pas adaptée à tous les types de sols. De nouvelles techniques pourraient être développées pour traiter les eaux ménagères, comme les filtres plantés de roseaux ou de végétaux mais plus petits pour traiter de plus petits volumes.

Victor Ledoux :

En outre, nous pensons qu'il serait judicieux de favoriser l'autoconstruction en ANC. Pour les filières simples à mettre en œuvre, comme les filtres plantés de roseaux, l'usager pourrait installer lui-même

sa filière sur sa parcelle, ce qui lui permettrait d'en réduire sensiblement le coût. Le rôle du Spanc et ses moyens pourraient alors être agrandis afin qu'il soit plus dans un rôle de conseiller et d'accompagnateur de l'usager. Pour cela, il faudrait bien évidemment revoir le système d'agrément dictant les règles de l'ANC aujourd'hui.

Quels sont vos projets pour 2023 ?

Victor Ledoux :

En ce moment, nous travaillons sur les enregistrements de nos interviews et sur la promotion d'En Selles. Quant à l'avenir, on ne sait pas encore vers quoi débouchera cette aventure.

Nathan Prat :

Peut-être que nous aurons envie d'approfondir certaines thématiques et d'aller plus dans le détail, et de continuer le voyage !

Propos recueillis par Sophie Besrest

Micro-station d'épuration
easyOne - de 5 à 200 EH

La révolution de l'assainissement non collectif

- Pose sous voirie ou dans la nappe phréatique*
- Sécurisée : pas d'électricité dans la cuve
- Livrée avec armoire de pilotage
- Pas de ventilation secondaire sur le toit
- Fréquence de vidange réduite
- Pack assistance inclus
- Pose facile et rapide
- Compacte et légère

30 ans Garantie sur la cuve
3 ans Garantie sur le système épuratoire

AGREMENTS easyOne
* sous conditions

www.graf.fr

2 cyclistes
100 % bénévoles



EN SELLES



EN SELLES

EN SELLES



50 rencontres
30 interviews enregistrées

2 vélos
53 jours en selle



EN SELLES



10 sacoches
60 kg de bagages



EN SELLES

3 500 km parcourus

5 mois de voyage à travers
la France et la Suisse

COMPARAISON

En tant que bureau d'études, quel est votre pire souvenir en ANC ?

Propos recueillis par Sophie Besrest

Un terrassier a failli me démolir le portrait

J'AI CRÉÉ mon bureau d'études en 2012 après avoir travaillé plus de dix ans dans l'ANC, d'abord au sein d'un syndicat d'assainissement pour créer le Spanc du territoire, puis dans une société privée pour réaliser des études de filière. Aujourd'hui, je suis seule dans mon entreprise et je travaille à 100 % dans l'ANC. En 2022, j'ai réalisé plus de 300 études de filière dans le Calvados, la Manche et l'Orne.

Mon pire souvenir remonte à 2016 : un Spanc me demande d'organiser une réunion de terrain après un contrôle de bonne exécution de travaux non conforme. J'arrive non sans peine à trouver un jour et une heure qui convienne à la fois au spanqueur, à l'installateur et au propriétaire. Le responsable du Spanc commence par exposer les défauts qu'il a constatés. En particulier, l'épandage ne respectait pas le plan prescrit dans mon rapport : comme la pente du terrain était supérieure à 5 %, il aurait fallu réaliser des tranchées en escalier. Or l'installateur avait seulement décaissé le sol pour réaliser des tranchées à plat. Cette erreur obligeait à refaire entièrement la filière de traitement.

La question de la responsabilité est alors posée et le ton commence à monter. Le terrassier tente de me faire porter le préjudice, et lorsque je lui réponds qu'il ne sait pas lire un plan, il me prend par le col et me pousse violemment à terre. Je me relève. Mais quelques minutes plus tard, il me demande qui va payer. Je lui réponds : vous, et j'espère que vous avez souscrit une assurance décennale. Il se précipite à nouveau vers moi, mais le spanqueur et mon client s'interposent à temps. Par la suite, d'autres artisans qui connaissaient la réputation de l'individu m'ont assurée que j'avais eu de la chance d'être une femme, sans quoi je me serais sans doute retrouvée à l'hôpital.

Dans notre métier, il faut être droit dans ses bottes. Il faut être sûr de ce que l'on fait et de ce que l'on dit, et surtout ne pas se laisser impressionner par des



AURÉLIE FRÉMY
gérante d'AFEAss (Calvados)

terrassiers peu scrupuleux. Dans tous mes rapports, je précise bien aux professionnels qu'ils peuvent me contacter si les conditions de pose ne permettent pas de réaliser ce que j'ai proposé dans mes plans. Mais si personne ne m'appelle et que le projet est non conforme, je ne cautionne pas.

Mon métier ne me laisse toutefois pas que des mauvais souvenirs, au contraire. Au delà d'un apport technique, il y a surtout des valeurs humaines partagées avec les clients. Nous sommes à la campagne, il n'est pas question pour moi d'arriver avec une casquette de sachant : j'adapte mes propos aux connaissances des usagers. Je me souviens d'une visite chez un couple d'agriculteurs lorsque j'étais contrôleuse pour le Spanc : ils m'ont demandé de revenir un autre jour parce qu'ils étaient en train de préparer un vèlage et que justement, ce jour-là, une vache avait des difficultés pour mettre bas. Je dépose alors mon cahier et mes outils et je propose de venir les aider. Deux heures plus tard, le couple d'anciens me remercie du coup de main et je suis repartie avec quatre litres de lait frais sous le bras. ■



UNE **GAMME COMPLÈTE**
DE SERVICES POUR VOUS
ACCOMPAGNER

L'AVANT-VENTE

Conseil technique
Interlocuteurs dédiés
Accompagnement local

LA VENTE ET L'INSTALLATION

Aide à la pose
Suivi et information livraison
Visite fabricant

LA VIE DU PRODUIT INSTALLÉ

Assistance SAV et contrat d'entretien
Diagnostic de bon fonctionnement
Renouvellement du milieu filtrant

GAGNEZ EN SÉRÉNITÉ

- Le 1^{er} réseau d'entretien en France
- Services Multimarques
- Fort d'une équipe de 60 personnes dont un réseau de 30 techniciens implantés localement.
- 30 ans d'expérience

* Enquête réalisée auprès de 2688 clients sur la période de septembre 2020 à décembre 2021



POUR NOS PRESTATIONS DE SERVICES



Solutions **locales durables** pour le traitement et la valorisation de l'eau

PT-EauEnvironnement.fr

› Nos WC ne sont pas des poubelles

NOTRE BUREAU d'études est une société coopérative et participative (Scop), qui est gérée alternativement par chacun des six associés. Au total, nous sommes huit chez Aqu'ter. Depuis sa création il y a onze ans, nous intervenons dans les Hautes-Alpes et le nord des Alpes-de-Haute-Provence. L'ANC constitue 10 % de notre activité, essentiellement pour des études de filière, nous faisons aussi des contrôles en tant que prestataires de service pour des Spanc.

Mon pire souvenir est survenu lors d'un de ces contrôles. L'usager avait fait vidanger sa fosse depuis moins d'un an, mais j'ai eu un haut-le-cœur en soulevant le couvercle de la cuve. Il y avait une couche de graisse épaisse de plusieurs centimètres, et au-dessus des kilos de papier toilette, dont une partie n'était pas encore décomposée. Ce jour-là, j'ai eu un triste ressenti en me disant que malgré tous les messages que l'on tente de faire passer, certaines personnes n'ont aucune conscience de l'impact de leur mode de vie sur l'environnement. L'installation était récente, mais je savais qu'elle allait vieillir vite, étant donné le peu de soin de cet usager pour son assainissement.

Cela dit, pour avoir travaillé auparavant dans l'assainissement collectif, je peux dire que la vue d'un ANC est plutôt *soft* par rapport à ce que l'on trouve dans les stations d'épuration. Quand il m'arrivait de



JULIEN TESSIER
co-responsable du pôle assainissement chez Aqu'ter
(Hautes-Alpes)

nettoyer un dégrilleur à l'entrée de la station, je retirais des abats de boucherie, des rats morts et bien d'autres déchets. Dans les égouts comme dans leurs WC, certaines personnes jettent encore tout et n'importe quoi. Lorsque je rends visite à des usagers qui utilisent des toilettes sèches avec une phytoépuration, on note tout de suite la différence. ■

› Des chevaux m'ont volé mon laser et ma tarière

J'AI TELLEMENT de souvenirs sur l'ANC qu'il m'est difficile de faire le tri. Depuis la création de notre bureau d'études en 2007, je ne compte pas le nombre de fois où l'un de nous s'est retrouvé embourbé sur le terrain avec son camion, ou a été obligé de faire demi-tour parce que le terrain était en friche et impraticable pour réaliser une étude de sol.

Il nous arrive parfois de nous déplacer chez des propriétaires qui ne disposent même pas de terrain autour de leur maison. Dans les hameaux de l'arrière-pays varois, on trouve encore ce qu'on appelle en provençal le *patec* : des parcelles de terrain qui bordent les bâtiments, qui appartiennent en indivision à l'ensemble des riverains et qui sont destinées à leur usage commun. Le plus judicieux dans ce cas serait d'installer un assainissement semi-collectif, mais c'est souvent compliqué à faire accepter par tous les riverains.

Notre métier est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et il est rempli d'anecdotes. Un client m'avait ainsi confié une étude de sol, et il avait d'abord rempli tout le dossier administratif, puis il m'a conduit sur place. Mais arrivé près de la propriété, il a refusé de me laisser entrer, sous prétexte que sa tante et ses cousins n'étaient pas au courant de son projet de construction. Je lui réponds que sans étude sur le terrain, je ne rendrai pas de rapport. Il consent à m'introduire dans les lieux, mais il me demande d'être très discret, car la famille en question réside à proximité. Et pendant tout mon examen des lieux, il m'a obligé à me cacher dans les buissons chaque fois qu'une voiture passait près du portail. En partant, je lui ai demandé d'éviter la prochaine fois d'impliquer des personnes extérieures dans ses histoires de famille.

Une autre fois, en pleine forêt, un voisin est venu à ma rencontre et m'a menacé en m'ordonnant de quitter les lieux. J'étais seul sur la parcelle pour intervenir dans le cadre d'une demande de permis de construire pour la résidence secondaire d'un client parisien. Ce voisin avait sans doute mal digéré le projet de cette nouvelle construction, et il m'a fallu pas mal de psychologie pour éviter le pire.

Un autre souvenir concerne un particulier qui venait d'hériter d'une belle propriété, près de la résidence secondaire de Johnny Deep. Après avoir creusé les premiers 50 centimètres avec ma tarière, je plonge ma main dans le trou pour tester la texture du sol. Je sors alors des morceaux d'un sac en plastique, puis des os qui ressemblaient fort à des côtes. J'appelle immédiatement le propriétaire pour le prévenir que je suis obligé d'avertir la police. Mon client ne m'a pas demandé de revenir et je ne saurai jamais s'il s'agissait des restes de sa belle-mère ou de son chien.

Enfin, pour ne pas finir sur une note macabre, il m'arrive parfois de faire des tests de perméabilité dans des enclos où des chevaux sont au pâturage. Une fois, il y avait de gros chevaux de trait qui n'avaient qu'une envie : jouer avec moi. L'un d'eux a même posé son museau sur mon épaule pour réclamer un câlin, ce qui me faisait plutôt sourire.



CÉDRIC SAY
gérant d'Éco'System (Var)

Seulement ensuite, ils se sont amusés avec mon matériel et j'ai dû courir dans tous les sens pour récupérer mes bidons d'eau, mon laser et ma tarière, pour éviter qu'ils ne les cassent. ■

› Une poubelle en guise de fosse toutes eaux

AVEC MON ASSOCIÉ Loïc Fasan, nous avons créé notre entreprise en 2019, en rachetant l'activité de bureau d'études d'Aquitaine Environnement, où nous avons travaillé ensemble. En résumé, nous exerçons le même métier, mais sous un autre nom. Nous sommes six dans la société et l'ANC représente le quart de notre activité. En plus de nos études de sol, nous organisons des formations dans ce domaine. Je présente toujours aux stagiaires des photos prises lors de nos interventions, pour montrer que notre secteur réserve souvent des surprises et que l'ANC est essentiel pour la protection de l'environnement. Parmi ces photos, il y en a une qui démontre particulièrement bien l'intérêt d'une étude de conception (voir ci-dessus).



GUILLEM MOUSSARD
co-gérant de Réalys Environnement (Landes)

Un jour, un client m'a fait venir pour la mise en conformité de son dispositif avant la vente du bien. Comme il était bricoleur, il avait conçu lui-même son ANC à partir d'un conteneur poubelle de 500 litres avec quatre roues. Il avait creusé un grand trou, mis au fond des tuiles et parpaings pour constituer un puisard et posé dessus le conteneur en perçant des trous en haut des parois latérales. Les eaux usées brutes se déversaient dans la poubelle où

elles décantaient, puis elles s'écoulaient par débordement par les trous pour se disperser dans le puisard et enfin dans le sol sous-jacent. Pour la vidange, il suffisait de soulever le couvercle qu'il avait laissé : facile d'accès mais sans aucun système de sécurité. Le spanqueur avait évidemment classé le tout comme non conforme. Mon client ne comprenait pas pourquoi, puisque son système fonctionnait très bien depuis vingt ans... ■

Un travail dans les ronces et la boue

DES MAUVAIS souvenirs, j'en ai déjà pas mal, bien que je ne sois à mon compte que depuis 2019, quand j'ai créé cette entreprise spécialisée dans les études de filières pour l'ANC et le semi-collectif. Je suis seul sur le terrain et je couvre toute la Loire-Atlantique et les territoires voisins.

Un client m'a ainsi chargé de réaliser une étude de sol dans le cadre d'une demande de permis de construire sur un terrain en friche. En fait de friche, j'ai découvert sur place un roncier de 800 m², totalement impénétrable, avec au milieu une bicoque en ruine. Quand j'ai fait remarquer au propriétaire qu'il était impossible d'entrer sur le terrain, il m'a répondu qu'il croyait que ce n'était pas nécessaire pour réaliser une étude de sol ! Je dois reconnaître qu'il a ensuite dégagé toute la parcelle et que j'ai pu commencer mon travail deux semaines plus tard.

Dans un autre cas, j'avais été appelé pour une étude de réhabilitation après une vente. Le bien avait été acquis en l'état, et le vendeur avait juste signalé que l'ANC était non conforme, mais sans plus de détails. J'arrive, je fais le tour des lieux pour chercher l'emplacement du dispositif à remplacer... et je ne trouve rien. Les nouveaux propriétaires se joignent à moi, nous scrutons tout le terrain : toujours rien. À la fin, tout au fond de la parcelle, je découvre un fossé avec le bout d'un tuyau situé juste au-dessus d'une petite mare remplie d'eau sale et de déchets. En réalité, il n'y avait aucun ANC et les eaux usées de la maison se déversaient directement dans ce fossé. J'ai donc averti mes clients qu'ils allaient devoir payer une installation complète ; heureusement pour eux, ils avaient négocié un rabais sur le prix de vente pour cette réhabilitation. À la fin du chantier, les terrassiers m'ont confirmé qu'ils n'avaient trouvé aucune trace d'une fosse toutes eaux sur la parcelle. J'ai aussi eu le cas de ces propriétaires lyonnais



JEAN-PIERRE DESBOIS
gérant de Brière Études de Sol (Loire-Atlantique)

qui m'avaient demandé de venir dans leur résidence secondaire pour réaliser une étude de sol en leur absence. Tout était organisé pour que je puisse accéder à leur propriété. Sauf qu'il pleuvait depuis plusieurs jours et que le terrain était argileux : quand j'ai garé mon camion sur la parcelle, il s'est embourbé jusqu'aux essieux. J'étais seul en pleine campagne. Heureusement, un agriculteur voisin est venu me tirer de là avec son tracteur. Il est resté sur la route, mais même ainsi il a eu du mal à tracter mon camion, ce qui a conduit à défoncer complètement le terrain. Mes clients ont été compréhensifs et ne m'ont pas demandé de payer les dommages. J'ai tout de même pu réaliser mon étude de sol ce jour-là, et j'ai ajouté aux prescriptions habituelles la pose d'une dalle d'ancrage pour éviter de futurs désagréments. ■



FILIÈRES AGRÉES MONOBLOCK

de 4 à 6 EH

Les filières d'assainissement tout-en-un **MONOBLOCK** fonctionnent sans électricité. Elles ne nécessitent pas de pompe ou de presseur pour l'épuration, assurant ainsi un dispositif silencieux, tout en **écartant les risques de panne**.

Nos filières sont fournies complètes et prêtes à la pose, pour **une installation facile et rapide**. Elles ont une emprise au sol est très réduite comparée à celle des systèmes traditionnels.

Les filières **MONOBLOCK** sont idéales pour

le traitement des eaux usées domestiques

Contactez-nous

info@biorock.fr

www.biorock.fr

N° Vert 0800 73 00 53

| | |
|--|---|
| Média d'origine minérale : longue durée de vie | ✓ |
| Coûts opérationnels faibles | ✓ |
| Sans odeur | ✓ |
| Éligibles au prêt taux zéro | ✓ |
| Pas de consommation électrique pour l'épuration des eaux usées | ✓ |
| Pas d'éléments mécaniques donc peu de risques de panne | ✓ |
| Totalement silencieuses | ✓ |
| Possibilité d'absences prolongées | ✓ |
| Compactes, faible emprise au sol. Préservent votre espace de vie | ✓ |
| Agréées Maisons Secondaires | ✓ |

Pourquoi les fabricants d'ANC changent-ils régulièrement d'agrément ?

Pour être distribué sur le marché français, une solution d'ANC doit être certifiée CE et agréée. Une fois ce dernier sésame reçu, un fabricant pourrait être tenté de se reposer sur celui-ci et ne jamais en changer. « Une politique d'agrément renouvelée s'inscrit dans une démarche d'innovations pour la filière, les prescripteurs, les installateurs mais surtout l'utilisateur et l'environnement » assure Alexandre Paulus, directeur ingénierie chez eloy.

Bien-sûr, un produit peut changer d'agrément dans sa phase de stabilisation, en cas d'extension de gamme ou lors d'un changement choisi ou subi de fournisseur. Mais ces changements peuvent également être la conséquence d'un choix délibéré...

Être en perpétuelle évolution

« Lorsqu'un fabricant fait évoluer ses produits, c'est un signal positif pour nous. Cela indique qu'il améliore son processus épuratoire ou la qualité/durabilité de ses produits. Ces évolutions peuvent être consécutives de retours d'expérience, de la recherche et/ou du développement interne. » déclare Christophe Stewart, Responsable du bureau d'études environnement · A&T-Ouest.

Et c'est effectivement le cas. Les retours de terrain sont déterminants dans l'évolution des produits eloy. À condition de se donner les moyens d'être en contact avec tous ses publics. Chez eloy, chaque intervenant à son interlocuteur.

Tout d'abord, les partenaires TP sont en lien permanent avec nos commerciaux. Ils transmettent leurs avis sur la manutention et la mise en œuvre de nos produits, que ce soit directement sur chantier, lors de nos formations ou encore lors de visites d'usine. Ensuite, les SPANC et BE peuvent compter sur l'appui de nos Responsables Techniques Régionaux. Leurs échanges permettent de challenger nos solutions tant sur le volet technique que réglementaire. Enfin, les Opérateurs Certifiés eloy sillonnent l'ensemble du territoire pour l'entretien de nos produits. Leurs retours, notamment sur le comportement des utilisateurs mais aussi sur la procédure d'entretien, contribuent à l'optimisation de nos stations.

Prendre en compte la vie du produit

Utilisateur final, SPANC, technicien pour l'entretien ou le dépannage, vidangeur... tous ont des attentes

et des besoins : placer un troisième accès pour favoriser l'entretien, simplifier l'ergonomie d'un pré-filtre pour permettre son nettoyage par l'utilisateur... Des adaptations nécessaires pour pérenniser nos solutions d'ANC et en faciliter l'usage.

Démarches volontaires

Les fabricants peuvent également faire le choix d'obtenir un DTA, d'être labellisés QB ou encore d'être considérés comme technique courante du bâtiment par la C2P. Éprouver ses produits en les certifiant, c'est protéger les professionnels qui les posent et offrir qualité et longévité à leur propriétaire. « Plus il y a de contrôles et d'études préalables à la mise sur le marché d'un produit, moins il y a de risques de défaillance » confirme Christophe Stewart. Cette philosophie sera toujours celle d'eloy malgré les énormes efforts à réaliser : adaptation des procédures, bouleversements de la production, changements de fournisseurs, création des documents... sans oublier les coûts.

De plus, ces certifications fixent des paramètres élevés qui se durcissent régulièrement et nécessitent donc une constante recherche en innovation. Elles imposent également des contrôles fréquents des produits dans leur phase de production mais également sur site. « Ce qui nous pousse à mettre la Qualité et la Durabilité comme priorités » déclare Alexandre Paulus.

En route vers l'écoconstruction

La RE2020 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 vise à intégrer dans le secteur de la construction une stratégie dite bas carbone. Challenger les fabricants d'ANC en termes d'écoconstruction va permettre à la filière toute entière de franchir un palier. « Attention néanmoins à l'effet pervers qui pousserait peut-être certains fabricants à sacrifier la durabilité/résistance de leurs ouvrages pour un bilan carbone plus faible, l'important doit rester l'impact sur le long terme » assure Christophe Stewart. Travailler sur la normalisation des ACV aux côtés de l'ATEP (Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle) est un signal fort et une base solide sur laquelle l'ANC pourra se reposer afin de relever les défis environnementaux futurs.

Évolution des agréments pour le filtre compact xperco

| | | |
|------|---|---|
| 2013 | Sortie du produit avec enveloppe PE : l'x-perco® QT | Création du premier filtre compact à la demande du marché |
| 2016 | Sortie du produit avec enveloppe Béton L'x-perco® C90 Système de distribution araignée | Pour offrir aux TP une alternative résistante face aux enveloppes légères Spécifiquement conçu pour la répartition de l'eau sur le massif filtrant |
| 2018 | Extension de gamme <20 EH Passage au système de distribution aquacan | Sortie de la 6EH Plus fiable, facile à régler et à démonter pour entretien |
| 2019 | Passage du modèle 6.2 au modèle 6.5 Passage des pièces en inox 304 vers inox 316 Suppression de la tri-cuve | Optimisation de la chaîne de production Pour l'obtention du DTA Simplification de gamme |
| 2020 | Nouvelle génération en PEHD x-perco® R90 Évolution du système de répartition de l'eau sur le média | Cuve alliant résistance et modularité Optimisation du processus de filtration Bras fentés repensé pour l'entretien |
| 2023 | Uniformisation de la gamme et passage à trois accès | Pour faciliter le travail de surveillance par l'utilisateur. Pour faciliter l'entretien des techniciens |

Un impact sur le quotidien des SPANC et BE

Nous sommes bien conscients du travail et des efforts que doivent fournir les SPANC à chaque changement d'agrément : mettre en place une veille législative, relire et comparer les agréments, vérifier les catalogues, les guides de pose et déterminer les points de contrôle qu'ils vont mettre en place. Nous n'oublions pas non plus, les contraintes liées au travail d'étude et de prescriptions des BE.

« Il est impératif que les fabricants communiquent avec nous. Lorsque nous réalisons une étude, il peut se passer plusieurs mois, voire années avant que la filière soit mise en œuvre. Plus tôt nous pouvons faire figurer le bon numéro d'agrément dans nos rapports, moins il y a de risques de revenir sur le dossier en instruction lors du contrôle de conception. » confirme Christophe Stewart

Et c'est précisément le rôle des Responsables Techniques Régionaux d'eloy. À chaque changement, ils diffusent largement toutes les informations techniques et réglementaires dont les SPANC et les BE ont besoin et sont leur contact fabricant direct et privilégié.

Une documentation qualitative et exhaustive qui reprend l'ensemble de nos numéros d'agrément est

également mise à disposition. Enfin, nos produits sont équipés de plaquette d'identification ou encore d'éléments visuels pour faciliter le contrôle ainsi que l'entretien.

Nous ne changeons pas, nous évoluons

Restez immobile n'est bon ni pour la filière, ni pour l'utilisateur, ni pour l'environnement. Nous sommes convaincus qu'un produit de qualité doit évoluer pour le rester. « Il ne faut pas attendre l'évolution des normes ou des arrêtés pour faire bouger les lignes » assure Alexandre Paulus. « Et nos actions ne doivent pas se limiter à des changements visibles sur l'agrément, elles doivent participer à faire évoluer nos techniques et produits vers le nouveau cadre qu'est la gestion de l'eau à la parcelle » conclut Alexandre Paulus. Car c'est bien là qu'est l'avenir de l'ANC... et cela nécessitera encore beaucoup de changements d'agrément !

Contact :

Laurent Elsdorf
Service communication
info@eloywater.com

PORTRAIT DE SPANC

Eau 47 : moins de contrôles, plus d'accompagnement

Avec une expérience de plus de vingt ans, le Spanc d'Eau 47 gère près de 50 000 installations. Une tâche qu'il remplit en insistant avant tout sur son rôle de conseil, au cœur de sa mission de service public.

L'équipe du Spanc d'Eau 47. De gauche à droite : Alexandra Braak, cheffe du service, et les techniciens Caroline Ricau, Sélim Bosc, Julien Cappelletti et Vincent Dubus.



AU DÉBUT, tout le monde s'entendait bien en Lot-et-Garonne : les subventions ruisselaient sur les syndicats d'eau et d'assainissement, pour tirer des canalisations dans les campagnes et poser des stations d'épuration au bord des très nombreux cours d'eau qui arrosent ce département. Et pour répartir équitablement ces financements, le président du conseil général d'alors, le sénateur Jacques Bordeneuve, a créé en 1981 un syndicat mixte, la Fédération départementale d'adduction d'eau potable et d'assainissement. C'est dans ce

cadre qu'un Spanc départemental a été institué en 2001.

Mais peu après, la Fédération a décidé de dépasser son rôle de soutien technique, administratif et budgétaire, pour exercer la totalité des compétences d'eau potable, d'assainissement collectif et d'ANC. Elle a donc absorbé ses syndicats membres au 1^{er} janvier 2012. Le chef-lieu de département, Agen, n'a pas suivi le mouvement : pour conserver un prix de l'eau plus bas, la communauté d'agglomération a créé sa propre régie, qui dessert ses 44 communes.

Ce retrait d'Agen n'a rien d'anecdotique, car il a privé le syndicat de 30 % des 330 000 habitants du département et d'une zone où une urbanisation plus resserrée allège les coûts d'établissement et d'entretien des réseaux. Ce territoire présente en effet une densité de population de plus de 150 habitants par kilomètre carré, contre un peu moins de 50 dans le reste du département. C'est ainsi qu'Eau 47 gère

> Fiche d'identité

Nom : Spanc d'Eau 47

Statut : régie avec prestation de service partielle

Siège : Agen

Élue référente pour l'ANC :
Geneviève Le Lannic

Directeur général des services :
Gérard Pénidon

Responsable du Spanc :
Alexandra Braak

Effectif du Spanc : 5 ETP

Nombre de dispositifs d'ANC : 49 483

Compétences et redevances :

- Contrôle périodique des installations existantes tous les six ans : 78 €, ou 6,50 € ajoutés à la facture d'eau semestrielle
- Contrôle de conception et de réalisation d'une filière neuve ou réhabilitée : 100 €, ou 200 € si la capacité dépasse 20 EH
- Contrôle avant une vente : 100 € (contre-visite : 50 €)

surtout des communes rurales, où poussent notamment les pruniers qui font la renommée d'Agen et de ses pruneaux. Pour les 253 communes qui relèvent du Spanc du syndicat, soit 167 000 habitants au total, on trouve 49 483 logements en ANC.

UN SPANC EN ACTIVITÉ DEPUIS VINGT-DEUX ANS

S'il n'avait été question d'uniformiser que cette compétence, Eau 47 n'aurait sans doute rencontré aucune difficulté pour en être chargé dans tout le département, car le Spanc fait désormais partie du paysage, avec ses vingt-deux ans d'existence. Il avait d'ailleurs reçu dès sa création un assez bon

accueil, comparativement à certains de ses homologues : « Dans cette zone très rurale, le souhait était d'accompagner les élus sur le sujet de l'ANC », rappelle Alexandra Braak, aujourd'hui cheffe d'un service où elle a été embauchée voici vingt ans dans le cadre d'un emploi-jeune.

Elle était alors titulaire d'une maîtrise de biologie, mention environnement, qu'elle avait complétée par une formation d'un an en management environnemental. « Mais j'ai surtout été formée par mes collègues sur le terrain, et en étudiant la réglementation et les DTU », se souvient-elle. À la fin du contrat-jeune, elle a passé le concours de technicien territorial et a pu poursuivre son activité avec ce statut. Rapidement, le service a grandi : il est passé de deux à trois techniciens, puis à quatre en 2006. Ce

n'est qu'en 2010 que la nécessité d'un encadrement s'est imposée, et Alexandra Braak s'est vu confier la responsabilité du Spanc. Une cinquième personne a alors rejoint l'équipe pour reprendre les missions qu'elle assurait jusque-là sur le terrain.

Cinq personnes pour 50 000 installations, c'est de la magie ? Non, mais il y a bien un truc : depuis l'origine, tous les contrôles périodiques sont confiés à des prestataires de service (voir l'article en page 40). Pareil pour les contrôles avant vente, un service de plus en plus demandé depuis quatre ans dans ce territoire à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse : le prestataire actuel, Pure Environnement, a ainsi contrôlé 1 570 ANC en 2021 dans ce cadre.

GESTION EN INTERNE DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Le Spanc a conservé pour lui l'instruction et le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : certificats d'urbanisme, attestations de conformité pour les permis de construire, gestion des dossiers,

visites de terrain, etc. Le territoire a été divisé en quatre zones comportant entre 11 000 et 16 000 installations, qui reprennent à peu près le périmètre des anciens syndicats fusionnés. Julien Cappoën s'occupe des territoires du nord de Marmande et de La Brame ; Sélim Bosc du territoire du nord du Lot et du Fumelois ; Vincent Dubus de l'Albret et de la Porte des Landes ; et Caroline Ricau du sud du Lot et de la zone autour de la Garonne.

Dans le cadre de cette compétence, « les techniciens se déplacent systématiquement pour contrôler la bonne exécution des travaux avant remblaiement », indique Alexandra Braak. D'Agen où se trouvent les bureaux du Spanc jusqu'aux villages les plus éloignés, cela peut représenter jusqu'à une heure et demie de route dans chaque sens. En 2021, les quatre spanqueurs ont contrôlé sur place 534 installations neuves ou réhabilitées.

Au préalable, si le propriétaire l'a demandé, le technicien sera venu le conseiller sur place, tant pour une construction neuve que pour une réhabilitation, sans se substituer toutefois à un bureau d'études.



Alexandra Braak est la cheffe du service depuis 2010. Elle s'occupe de la gestion administrative du service, de la définition de son budget, du lancement et du suivi des marchés de prestation. Elle gère le lien avec Pure Environnement, prestataire pour les contrôles en cas de vente, lorsqu'une demande de contrôle pour vente immobilière parvient au service. Elle encadre l'équipe du Spanc et se rend sur le terrain en renfort quand beaucoup de contrôles avant remblaiement sont demandés en même temps. Alexandra réalise aussi une veille juridique et réglementaire. Elle est aussi membre de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif du bassin Adour-Garonne (Artanc).



CONÇU ET FABRIQUÉ EN FRANCE

Filtre compact Biomeris

Procédé breveté de culture fixée sur média minéral

POUR RÉSIDENCES PRINCIPALES OU SECONDAIRES, ET PETITES COLLECTIVITÉS

ÉCONOMIQUE

ÉCOLOGIQUE

sortie basse



agrément ministériel 2017-001

sortie haute avec pompe et alarme intégrées



agrément ministériel 2018-006

DÉCOUVREZ LA VIDEO D'INSTALLATION



ÉLU PRODUIT DU BTP PAR LES PROFESSIONNELS 2018

ÉLU INNOVATION PAR LES PROFESSIONNELS DU BTP 2019

Et ce n'est pas une mission anecdotique : le service a effectué 202 visites de conseil en 2021. « Nous recevons tous les jours des sollicitations de ce type, confirme Alexandra Braak. C'est un point essentiel pour la présidente du syndicat Eau 47, Geneviève Le Lannic : assurer un accompagnement, un service à l'usager. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous ne facturons pas la visite de contrôle de bonne exécution lors d'une réhabilitation. Nous estimons que nous devons offrir un accompagnement et non un contrôle. C'est le sens du service public du Spanc. »

Dans ce même esprit, le tarif des redevances est limité : 100 € pour le contrôle d'une installation neuve de moins de 20 EH ou pour un contrôle avant vente, et 78 € pour un contrôle périodique, le plus souvent sous la forme de douze prélèvements de 6,50 € sur la facture d'eau semestrielle. « Lors de la création du service, les élus ont souhaité qu'il puisse fonctionner sans attendre les subventions ; c'est pour cette raison qu'ils ont adopté ce mode de paiement, explique Alexandra Braak. Cela permet aussi de mutualiser

les redevances afin que chacun puisse bénéficier de l'accompagnement que nous pouvons prodiguer. »

LES RELATIONS AVEC LES INSTALLATEURS SE SONT NORMALISÉES

Aujourd'hui, ce sont parfois les installateurs qui suggèrent aux particuliers de faire cette demande de conseil. Mais cela n'a pas toujours été le cas : « Au démarrage du Spanc, les relations avec les terrassiers étaient difficiles, se souvient la cheffe du service. Le contrôle avant remblayage rajoutait une contrainte, car les installations n'étaient pas toujours faites dans les règles de l'art. Depuis, les relations se sont normalisées. » Lors de la visite de conseil, le technicien explique la réglementation et peut aussi présenter les différentes familles d'installations, en détaillant bien les contraintes d'entretien qui en résultent.

« Certains terrassiers nous appellent aussi pour savoir comment mettre en œuvre telle ou telle filière »,



Dans le bureau principal du Spanc s'alignent les dossiers récents : les demandes de permis de construire, d'attestation de conformité, de contrôle de conception, etc. Chaque couleur correspond à une zone délimitée en fonction des communautés de communes ou syndicats d'assainissement qui ont rejoint Eau 47. Au bout de deux ans, les dossiers descendent dans les casiers gris situés sous les étagères. Ils y restent dix ans, puis ils sont versés aux archives.

Bureau d'études spécialisé dans les études de gestion des eaux usées et des eaux pluviales

Depuis 20 ans, la société réalise des études d'assainissement non collectif, des dossiers loi sur l'eau, des études d'impact, des études zones humides, des dossiers ICPE et autres études environnementales.

Basé au cœur des Charentes, la société intervient sur les départements du 16, 17, 24, 33, 79, 86, pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.

IMPACT eau environnement – 33 bis Avenue du Pradeau
17800 ROUFFIAC - Tél. : 05 46 98 00 88
impactee17.secretariat@gmail.com - www.impactee17.fr



Sélim Bosc travaille dans le Spanc depuis mars 2021. Avant de le rejoindre, doté de son BTS Gemeau et d'une licence en gestion de l'eau, boues et déchets, il a travaillé dans l'entreprise Saur et au Satese de Lot-et-Garonne.

Issue d'une entreprise individuelle créée il y a plus de 70 ans, la Société CABY et Cie est spécialisée dans la fabrication des produits en béton pour l'assainissement non collectif – fosses septiques de 1 000 à 12 000 litres, bacs dégraisseurs, préfiltres, boîtes de branchement.

Dans le même cadre, nous proposons également des produits pour le traitement et le stockage des eaux pluviales jusqu'à 20 000 litres – réservoirs, filtres, buses de puits, séparateurs à hydrocarbures.

Tous produits Béton
caby S.A.

Rue Brûlée
F - 59158 THUN SAINT-AMAND (Nord)
Tél. : (33) 03 27 26 92 15
Fax : (33) 03 27 26 85 49
E-mail : caby.beton@wanadoo.fr



Caroline Ricau a intégré le Spanc d'Eau 47 en janvier 2018. Titulaire d'une licence en environnement axée biologie et d'un master en surveillance et gestion de l'environnement, elle a travaillé auparavant dans un bureau d'études, où elle réalisait en prestation de service les contrôles périodiques sur une partie du territoire du Spanc.

ajoute Caroline Ricau. Le département est en effet sillonné par les fabricants de microstations, qui se partagent désormais 44 % du marché, en léger recul depuis quatre ans, tandis que les filtres compacts en détiennent 26 % et les filtres plantés moins de 2 %. Les filières traditionnelles doivent se contenter des 28 % restants.

IOIOIO IOIOIOIO IOIO IOIO
IOIOIO IOIO IOIOIOI

Le principal problème n'est toutefois pas le type d'installation, mais les modalités de rejet des eaux usées traitées : les sols sont en général argileux et donc peu favorables à l'infiltration. Heureusement, dans la majorité des communes d'Eau 47, le rejet superficiel est possible s'il obtient une autorisation, notamment de la part du gestionnaire de la voirie. Par conséquent, « les trois quarts des dossiers que nous instruisons prévoient un rejet au fossé », constate Alexandra Braak. En outre, l'ANC a peu

d'impact sur les usages de l'eau : il y a peu de zones de baignade et la plupart des captages d'eau potable sont des forages profonds. Il en est de même pour les milieux aquatiques, comme la vallée de la Lède, classée site naturel depuis 1999 : « Une étude a prouvé que l'agriculture avait bien plus d'influence sur la qualité de son eau que l'ANC », se souvient la responsable du Spanc.

DES SITUATIONS COMPLEXES
QU'ON AURAIT PU ÉVITER

Le rejet au fossé n'est toutefois pas toujours possible, et le Spanc peut se retrouver face à des situations complexes qu'on aurait pu éviter. Ainsi, certaines villes s'étendent en délimitant des lotissements dans la continuité de l'urbanisation existante, mais sans extension du réseau d'assainissement. C'est le cas par exemple de Nérac ou de Casteljaloux. « Or les parcelles de ces lotissements sont souvent petites, déplore Alexandra Braak. S'il



Retrouvez-nous à Rennes au
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Stand Hall 4 > N°288
les 25 et 26 janvier

Mettez-vous à la micro !

la seule
micro-station
pour assainissement
individuel sans odeur
qui enchante votre quotidien



n'y a pas assez de place pour l'infiltration, il faudrait un exutoire superficiel, mais les fossés existants ne permettent pas toujours aux rejets de s'évacuer sans stagner. Dans ce cas, nous refusons de délivrer le certificat d'urbanisme. Cela arrive de plus en plus souvent. »

Le Spanc peut alors proposer à la collectivité de creuser un nouvel exutoire, si la continuité hydraulique peut être assurée. Il s'efforce aussi de sensibiliser les services d'urbanisme communaux ou intercommunaux aux problèmes qui peuvent résulter d'une négligence dans ce domaine : les lotissements installés en sortie de bourg et « dotés d'un ANC avec rejet au fossé d'une eau de qualité plus ou moins fiable peuvent être une source de contentieux entre voisins », avertit Alexandra Braak. En 2021, les spanqueurs ont ainsi effectué neuf visites de terrain pour aider à régler des querelles de voisinage. Et en

amont, le Spanc s'efforce de sensibiliser ces services d'urbanisme à la nécessité de prévoir des parcelles assez étendues pour permettre la mise en place d'une infiltration conforme à la réglementation.

Il y a pire : sur le territoire Porte des Landes, qui compte une trentaine de communes, le rejet superficiel est impossible. « On y trouve des sables très perméables et des captages d'eau potable peu profonds, décrit Vincent Dubus, qui intervient dans ce secteur. Les périmètres de protection des captages s'y étendent sur des dizaines de kilomètres carrés. Nous ne pouvons y autoriser aucune construction neuve, et les réhabilitations exigent de mettre en place un traitement primaire, un traitement secondaire, puis une infiltration avec parfois des tertres d'infiltration. C'est un territoire compliqué qui contient aussi beaucoup de nappes perchées. »

Caroline Ricau rencontre un autre problème dans



Julien Cappoën fait partie du service depuis septembre 2021. Avec son BTS Gemeau, il a auparavant travaillé dans un bureau d'études, en assainissement collectif et non collectif.



8

En 2021, 353 dossiers ont été déposés auprès du Spanc pour des réhabilitations. Ce nombre est à la hausse ces dernières années : il y en avait 242 en 2017, 256 en 2018, 281 en 2019 et 288 en 2020. « C'est peut-être dû à l'obligation de réhabilitation en cas de vente », suggère Alexandra Braak.

Gestion des Assainissements non Collectifs



- Contrôles du neuf, existant, ventes, ...,
- Edition de courriers, rapports, ...,
- Outils de requêtes simples ou multicritères,
- Outils de statistiques,
- Alertes et plannings,
- Outils de schématisation,
- Outils de facturation,
- Cartographie.

Mesotech Ingénierie
37, chemin du Moustoir 29000 QUIMPER

Tel : 02 98 86 23 22

Web : www.mesotech.eu
Mel : contact@mesotech.fr

son secteur, avec des zones inondables près de la Garonne et du Lot : cela interdit l'installation de certaines filières d'assainissement. Quant à Sélim Bosc, il doit composer avec une tradition propre à la petite ville de Sainte-Livrade-sur-Lot : l'utilisation persistante des puits alimentés par la nappe du Lot, pour l'approvisionnement en eau potable de chaque famille. Les habitants rechignent à les déclarer, alors qu'ils pourraient être contaminés si les installations d'ANC étaient défectueuses : « Il faut être vigilant lorsque nous traitons ces dossiers et aider les personnes à effectuer les procédures de mise en conformité. »

17 000 INSTALLATIONS À RECONTRÔLER À PARTIR DE 2023

Le Spanc conserve le dossier informatisé de chaque installation, mais il lui en manque encore près d'un tiers : pour trois territoires qui ont rejoint Eau 47 depuis quelques années seulement, il n'a reçu que

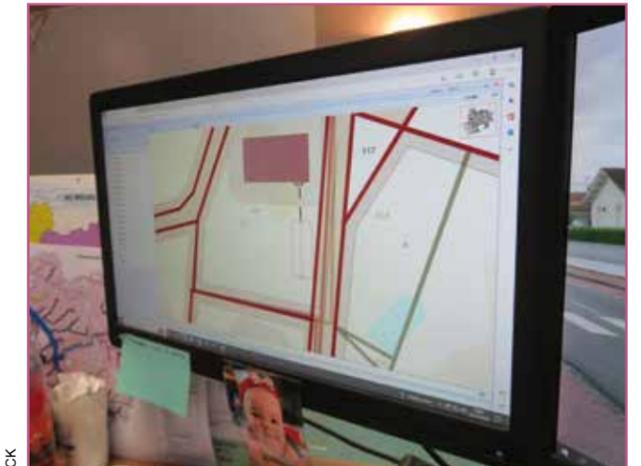
des dossiers imprimés ou des données, certes dématérialisées, mais issues de contrôles réalisés selon la réglementation antérieure. Il prévoit donc de lancer à partir de cette année un nouveau contrôle des 17 000 installations concernées, quand il aura sélectionné un prestataire de service.

MODULER LA PÉRIODICITÉ EN FONCTION DES INSTALLATIONS

Quand il sera terminé, les contrôles périodiques pourraient reprendre sur les autres territoires. « Nous réfléchissons à la manière de rendre ce contrôle plus attractif, indique la cheffe du service. Nous pensons aussi à le moduler, par exemple à imposer des visites plus fréquentes pour certaines filières dont l'entretien est plus important : ce pourrait être tous les quatre ans pour les installations agréées, au lieu de tous les six ans. Nous envisageons aussi de réserver les contrôles aux installations qui ont été classées, lors d'une précédente visite, non conformes et présentant un risque

pour l'environnement ou un danger pour la santé des personnes. »

Elle s'inquiète aussi de l'attractivité même du métier de spanqueur : « C'est un métier pour lequel il y a peu de référentiel de formation. C'est un gros problème. » C'est l'un des points soulevés au sein de l'Artanc, dont elle est membre, afin que les ministères compétents en prennent conscience. « On attend beaucoup d'un technicien de Spanc. Il est au contact avec l'utilisateur, il doit appliquer une réglementation et faire face à des contraintes de terrain, sans forcément avoir la formation adaptée. Or ses contrôles peuvent avoir un impact important pour les usagers. Par exemple, dans le cadre des ventes, il peut être influencé par les déclarations du vendeur ou de l'agent immobilier, qui n'auront pas toujours envie de lui avouer toute la réalité sur le fonctionnement de l'ANC. Par la suite, il arrive que le Spanc ait à gérer des contentieux : si le vendeur a omis d'évoquer certains défauts, le service se retrouve seul face à un acheteur mécontent. C'est une sacrée responsabilité d'aller faire des contrôles sur le terrain. »



Le Spanc utilise le logiciel Iread Geospace. Avec l'appui de cette société et du centre de gestion de Lot-et-Garonne, le service a pu préciser ses besoins et participer à créer un outil y répondant. Il l'utilise depuis 2015. « Il est ergonomique, les dossiers sont faciles à traiter », se réjouit Alexandra Braak. Vincent Dubus est plus nuancé : « Il lui manque une certaine flexibilité, par exemple la possibilité de différencier divers types de canalisations. Et dans la nouvelle version actuellement en test, les objets sont très difficiles à placer sur la carte. » Une remarque qu'approuve largement sa collègue Caroline Ricau.



LICENCE DE MARQUE pour votre BUREAU D'ÉTUDE

Un **CONCEPT** innovant pour développer votre activité !



Les ATOUTS de la licence de Marque du Groupe Hydrosol

1. Bénéficier d'une assistance technique et administrative
2. Travailler à votre compte sans être seul
3. Profiter d'outils de communication professionnels adaptés
4. Avoir des perspectives de développement
5. Partager nos valeurs

Un modèle économique éprouvé !

En savoir plus, demander notre plaquette, poser votre candidature : Tél. 04.90.71.33.26 - licence@hydrosol.fr



INTERVENTIONS SUR ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT

MISE EN SERVICE - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE - VIDANGE








UN RÉSEAU NATIONAL À VOTRE SERVICE

12

TECHNICIENS itinérants sur toute la France

+ de 10 000

CLIENTS

+ 6 000

CONTRATS d'entretien

BESOIN DE PIÈCES DÉTACHÉES ? www.assisteaux.com

rendez-vous sur la boutique en ligne ! 



-  Paiement sécurisé
-  Traitement rapide
-  Départ sous 24h

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE L'EAU ?

Bénéficiez de tarifs pro et de nombreux avantages !

OUVREZ UN COMPTE PRO !



0 800 000 160

Service & appel gratuits

info@assisteaux.com

Siège social Assisteaux
Z.I. Les Tranchis - 86700 COUHE

Alexandra Braak reconnaît aussi que « c'est très limitant d'avoir pour perspective de faire des contrôles de terrain toute sa vie ». En tant que cheffe du service, elle réfléchit donc à des évolutions possibles des postes des spanqueurs. Certains d'entre eux pourraient ainsi travailler en partie pour l'assainissement collectif. Il s'agirait notamment d'accompagner les services de travaux des collectivités lorsque des réseaux unitaires sont réhabilités et transformés en réseaux séparatifs.

LE SPANC EN RENFORT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En réalité, certains spanqueurs le font déjà. Ces réhabilitations supposent en effet que l'usager sépare lui aussi ses réseaux intérieurs afin de ne rejeter dans la canalisation d'assainissement que ses eaux usées. Sélim Bosc décrit la démarche : « Quand le nouveau réseau est mis en service, le particulier doit

se raccorder au branchement d'eaux usées. L'ancien réseau unitaire, de son côté, devient le réseau pluvial et ne doit plus recevoir que les eaux pluviales. » Sélim Bosc participe ainsi à deux programmes de séparation des réseaux. Il se déplace pour rencontrer chaque propriétaire concerné, il lui offre ses conseils et l'aide à monter le dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG).

LES SPANQUEURS SAVENT DEMANDER DES SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU

« Rendre visite aux particuliers et monter des demandes de subvention à l'agence de l'eau, c'est quelque chose que les spanqueurs savent faire », argumente la responsable du service. Elle est donc convaincue que ses collaborateurs sont parfaitement légitimes pour remplir cette mission. Selon elle, la division des réseaux unitaires est de plus en plus exigée lors de ces campagnes de travaux financées par



EMMANUELLE CERJAK, EAU 47

En 2021, les spanqueurs ont effectué 534 visites de contrôle avant remblaiement : 257 pour des constructions neuves et 277 pour des réhabilitations.

toujours à proximité pour vous accompagner durablement

| | |
|--|--|
| <p>ÉTUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Étude de filière <ul style="list-style-type: none"> -Faisabilité -Pédologie (sol) -Perméabilité ● Diagnostic ● Inspection | <p>ACCOMPAGNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Suivi chantier ● Contrôle de conformité ● Entretien et maintenance |
|--|--|

Un expert à votre écoute
 contact@eaudit.re
 0693 917 659
 www.eaudit.fr

Filières d'Assainissement Agréées

Traitement des eaux usées domestiques

Micro stations HYDROSTEP HS06AL
Agrément ministériel 2022-008

Avec système Airlift et décanteur primaire de 3m³
 Pour habitation principale de 6 EH
 Rendement épuratoire performant
 Basse consommation
 Silencieuse
 Faible emprise au sol
 Coût d'entretien réduit
 Autre modèle possible en 6, 9 et 12 EH

Filtres compacts HYDROFILTRE 2
Agrément ministériel 2019-002-ext01 à ext09

Filières de 5 à 20 EH - monobloc pour la 5 & 6 EH
 Massif filtrant à base de coquilles de fruits à coque
 Média filtrant recyclé & compostable
 Filières autonomes : aucun apport en énergie
 Entretien minimum
 Éligible à l'éco-prêt (éco-PTZ)
 Conçues pour tous types de terrains
 Idéal pour résidence principale et secondaire

0 800 080 048 Service & appel gratuits

HYDREAL SAS - 11 rue du Donjon - 76 000 Rouen - E-mail : info@hydreal.fr - www.hydreal.fr



Vincent Dubus est entré comme technicien dans le Spanc en 2013. Il possède un BEP et CAP de plomberie, et a commencé chez Saur avant d'intégrer Eau 47.



Par le passé, l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) subventionnait les réhabilitations groupées. Le plus gros programme a eu lieu en 2016-2018. « À l'issue des contrôles périodiques qui se sont terminés en 2015, nous avons recensé toutes les installations non conformes éligibles au programme, se souvient Alexandra Braak. Nous avons écrit un courrier à chaque propriétaire concerné : cela a représenté 14 000 lettres. Mais finalement, seulement quelque 140 dossiers ont abouti. » Depuis 2019, l'AEAG n'aide plus les réhabilitations sur le territoire d'Eau 47, notamment car il n'y a pas d'enjeu environnemental ou sanitaire particulier. Le département non plus n'apporte aucune subvention.

l'AEAG. De gros programmes de réhabilitation sont prévus, et les techniciens du Spanc devraient pouvoir intervenir dans ce cadre, chacun sur son territoire.

Le service envisage aussi de mettre en place un suivi des réhabilitations des installations d'ANC après les ventes, en écrivant aux nouveaux propriétaires, voire en leur téléphonant. Cela demandera beaucoup de temps, mais « c'est une manière de donner du sens au travail des spanqueurs, argumente Alexandra Braak. C'est frustrant de faire des contrôles et, malgré une non-conformité, de voir qu'il ne se passe rien au bout d'un an. » Toutefois, au-delà des relances et de la pénalité de 400 %, les spanqueurs auront peu de moyens pour agir si le particulier ne réalise pas les travaux. « Les maires sont réticents à faire usage de leur pouvoir de police dans ce domaine, regrette-t-elle. Quoi qu'il en soit, nous lançons cette action en 2023, et nous verrons ce que cela donne. »

Avec plus de vingt ans d'expérience, à la recherche de nouvelles missions et en insistant sur son rôle d'accompagnement, le Spanc d'Eau 47 explore les manières de se réinventer.

Caroline Kim



Le nombre de dossiers déposés auprès du Spanc pour instruire des permis de construire a explosé en 2021, passant de 368 à 494 en un an.

Micro-stations d'Épuration Biologique Agréées AQUATEC® et Stations semi-collectives et collectives jusqu'à 5000 EH



STATIONS AQUATEC®
Diamètre 1,40 m - Hauteur 2,2 m
Gamme Monocuve en 4, 6, 8, 10, 13, 17 EH

Micro-stations homologuées pour 4, 6, 8, 10, 13, 17 EH

Numéro national d'agrément
4EH:AT4:2012-005-ext04
6EH:AT6:2012-005
8EH:AT8:2012-005-ext01
10EH:AT10:2012-005-ext02
13EH:AT13:2012-005-ext03
17EH:AT17:2012-005-ext05
21EH:AT21 et supérieur : nous consulter

Régions EST et SUD-EST
54200 TOUL
TEC'BIO®
Traitement, Épuration, Conseil Biologique
Tél. : 03 83 64 84 06
www.tecbio.fr
info@tecbio.fr

Régions OUEST et SUD OUEST
76700 HARELLEUR
BIO TEC
ENVIRONNEMENT
Tél. : 02 35 45 85 59
www.bioteo-environnement.fr
contact@bioteo-environnement.fr

Région BRETAGNE et DOM-TOM
22400 NOYAL
AQUA Bio
Tél. : 06 85 53 50 19
www.aquabio.fr
info@aquabio.fr



MINI-STATIONS D'ÉPURATION SEMI-COLLECTIVES ET COLLECTIVES MONOBLOC COMPACTES
Jusqu'à 5000 EH



Filières à zéolithe ZEOCOMPACT®

L'art de contrôler les contrôleurs

Depuis sa création, le Spanc d'Eau 47 utilise exclusivement la prestation de service pour réaliser les contrôles périodiques. Quelques éclairages sur ce choix atypique.

DÈS L'ORIGINE, le syndicat Eau 47 a choisi de faire appel à des prestataires pour les contrôles périodiques. « *Les élus ont recours à la prestation de service avant tout pour limiter les embauches de techniciens* », reconnaît Alexandra Braak, responsable du Spanc. Internaliser cette mission imposerait d'augmenter les effectifs d'une dizaine de personnes.

Pour les trois premières campagnes, démarrées respectivement en 2005, 2010 et 2016, le territoire a été divisé en quatre lots, correspondant aux zones des anciens syndicats des eaux. Les candidatures pouvaient porter sur un ou plusieurs lots, voire sur la totalité. En fin de compte, il y a toujours eu au moins deux entreprises retenues par campagne : Saur, Véolia, Pure Environnement, Mares, etc.,

Pour autant le Spanc ne se désintéresse pas de cette mission : il contrôle les contrôleurs. « *Même si nous confions la tâche à des prestataires, nous sommes bien présents, souligne Alexandra Braak. Il est important qu'ils sachent que nous supervisons leur travail. Nous sommes aussi aux côtés des maires : ils nous ont transféré leur compétence, il faut qu'ils puissent constater que nous sommes bien là. Enfin, nous intervenons parfois auprès des particuliers.* »

Première étape : au démarrage de la campagne. Lorsqu'un contrôle va être engagé dans une commune, le service présente aux élus le technicien qui va assurer les visites. Au cours de cette rencontre, il rappelle les objectifs d'Eau 47, qui devront en l'occurrence être portés par le spanqueur du prestataire. « *Il doit non seulement effectuer le contrôle, mais aussi apporter des conseils sur l'entretien, la maintenance, etc., rappelle la cheffe du Spanc. Il doit en outre expliquer aux particuliers ce que signifient les conclusions du contrôle, qui risquent de les dérouter. Par exemple quand on écrit que l'installation est non conforme, mais qu'elle ne présente pas de risque pour l'environnement ni pour la santé.* »

À la fin de la campagne dans la commune, le prestataire rend au Spanc une synthèse qui est transmise au maire. Il y indique notamment le nombre de contrôles effectués, le taux de refus de contrôle, le taux de conformité des installations, etc.

Deuxième moment essentiel : pendant les

campagnes, les opérateurs sont eux-mêmes contrôlés. Ils entrent les résultats de leurs contrôles directement dans le logiciel du Spanc. « *Nous pouvons ainsi faire des vérifications inopinées, avertit Alexandra Braak. Nous choisissons des rapports et nous regardons s'ils sont bien rédigés ; si ce n'est pas le cas nous organisons une réunion de cadrage avec le prestataire. Certains spanqueurs contrôlent mieux que d'autres, et nous le voyons notamment en lisant leurs observations complémentaires après à la visite. Mais globalement, nous avons été très satisfaits du travail effectué lors des contrôles initiaux et de bon fonctionnement.* » Une seule fois, un technicien qui rendait des rapports insatisfaisants a été écarté de ce poste par son employeur.

LE TAUX DE REFUS DE CONTRÔLE PERMET DE MESURER L'IMPLICATION DU PRESTATAIRE

Le Spanc dispose d'un autre mode de surveillance, moins direct : lorsque les particuliers réhabilitent leur installation non conforme, ils peuvent faire appel aux conseils d'un spanqueur d'Eau 47. Celui-ci se rend sur le terrain et peut ainsi s'assurer qu'aucun point important n'a été omis lors du contrôle par le prestataire.

Enfin, en analysant les résultats des campagnes, le Spanc peut juger de l'implication de l'opérateur. « *Le taux de refus de contrôle est en général de l'ordre de 10 % à 15 % ; s'il dépasse largement cette moyenne, nous en discutons avec le prestataire, prévient Alexandra Braak. D'une manière générale, nous organisons régulièrement des réunions avec les entreprises pour faire le point. Il faut vraiment les accompagner.* »

Être présent tout au long du contrat, c'est donc le credo du service. Face aux élus comme face aux particuliers, « *nous voulons que le prestataire porte l'étiquette du syndicat* », insiste la cheffe du Spanc. En cas de litige entre l'opérateur et un particulier, c'est le Spanc qui reprend la main. Il a pu arriver par exemple qu'un propriétaire ne veuille pas être contrôlé par une entreprise privée et demande au service public d'intervenir. Dans ce cas, l'un des spanqueurs d'Eau 47 faisait le déplacement pour

effectuer le contrôle. Face aux refus de visite, le Spanc fait aussi intervenir les maires, au nom de leur pouvoir de police, pour tenter de convaincre les habitants récalcitrants.

Le tarif de la redevance semestrielle, que paient la plupart des usagers du Spanc, peut être différent d'une année sur l'autre : il dépend en partie du prix annoncé par les prestataires, qui peut évoluer chaque année puisque le Spanc conclut avec eux des accords-cadres de quatre ans déclinés sous la forme de bons de commande annuels. Le tarif a ainsi varié de 4 € à 8 € par semestre ; il est actuellement de 6,50 €.

LES PRESTATAIRES AUSSI ONT DE LA PEINE À RECRUTER DES SPANQUEURS

Dans le cadre de la procédure de passation du marché, le Spanc recherche le meilleur compromis entre le prix et la qualité du service, sans se focaliser sur le seul tarif. Un candidat avait ainsi proposé un prix de 45 € par visite, ce qui semblait irréaliste :

« *Cela n'aurait même pas couvert le déplacement. Nous avons eu un doute sur la qualité du service et nous avons rejeté cette offre.* »

Aucun contrôle périodique n'a été effectué en 2020 et 2021, en raison de la pandémie. Pour 2023, la priorité est de lancer le contrôle de 17 000 installations dans des territoires qui ont rejoint Eau 47 ces dernières années, et dont les rapports des contrôles antérieurs ne sont pas satisfaisants (voir en page 34). Fidèle à son mode de fonctionnement, le Spanc lancera un appel d'offres pour une prestation de service public. « *Mais il restera à trouver les moyens d'attirer un ou plusieurs opérateurs : depuis une quinzaine d'années, ils ne sont plus intéressés par cette activité* », reconnaît la responsable du service. Elle y voit surtout un effet de la difficulté à recruter des spanqueurs qualifiés et motivés, qui affecte aussi bien les entreprises que les Spanc eux-mêmes. En outre, elle craint que les grands délégataires ne délaissent une activité qu'ils ne jugent pas assez rentable. « *Je suis inquiète : comment assurerons-nous ce contrôle ?* » ■



GRAPHinfo
CARTOGRAPHIE - INFORMATIQUE - FORMATION - DEVELOPPEMENTS

ANCgraph
Logiciel d'assistance technique au Service Public d'Assainissement Non Collectif

Gestion des contrôles réglementaires menés par le SPANC

- Communication vers l'utilisateur**
- Application de l'Arrêté du 27 Avril 2012**
- Utilisation mobile**
- Intégration des filières agréées**
- Facturation des prestations aux usagers**
- Liaison PES trésoreries**
- Cartographie des installations**

GRAPHINFO Sarl - 61, rue de Vernet - Zone Industrielle - 23000 GUÉRET
Tél/Fax : 05 55 61 98 28 - Mobile : 06 67 87 85 84 - Courriel : contact@graphinfo.fr
Web : www.graphinfo.fr



RÉGLEMENTATION

Classement des produits et matériaux pour l'ANC dans le cadre de la REP PMCB

Les produits et matériaux de construction pour le bâtiment pourront relever d'éco-organismes différents, en fonction de leur matériau constitutif principal.

DANS LE CADRE de la responsabilité élargie du producteur (REP), les fabricants et les importateurs peuvent confier la gestion des déchets issus de leurs produits à un ou à plusieurs éco-organismes, moyennant le paiement d'une redevance qui s'ajoute au prix de vente.

Il peut arriver qu'un secteur comporte des produits très différents, et qu'il soit préférable de désigner plusieurs éco-organismes, par exemple en fonction des matériaux constitutifs de ces produits. Il peut aussi arriver qu'on ne puisse pas déterminer *a priori* de quelle filière à REP un produit relève, notamment quand il peut être utilisé dans plusieurs domaines. Les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) sont dans ces deux cas à la fois, et le présent avis vise à permettre d'y voir plus clair à leur sujet. Pour cela, il présente des exemples non exhaustifs.

Les produits relevant de la REP PMCB sont divisés en deux catégories : celle des produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre, et celle des autres produits et matériaux de construction.

Dans la première catégorie, la première famille, notée 1.a, comprend le béton, le mortier et les produits et matériaux concourant à leur préparation. On y trouve notamment les équipements d'épuration en béton : fosses septiques, épurateurs, séparateurs et décanteurs ; et les tuyaux et produits d'assainissement en béton : tuyaux, pièces de raccords, buses, anneaux, regards, boîtes de branchement et d'inspection, rehausse, dalles de fermeture, etc. La famille 1.g regroupe certains granulats, parmi lesquels les médias filtrants en matériaux minéraux des installations d'ANC et les granulats de drainage. Enfin les WC en céramique relèvent de la famille 1.h.

Dans la seconde catégorie, la famille 2.a regroupe les produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de métal, parmi lesquels les réseaux et systèmes d'ANC : tubes, tuyaux, canalisa-

tions, raccords et coudes, jusqu'au DN 90 inclus ou sans diamètre limite s'ils relèvent d'une norme spécifique à un usage en bâtiment ou en évacuation ; les WC métalliques ; et les câbles électriques en cuivre ou en aluminium pour la basse tension jusqu'à 1 000 V.

La famille 2.f regroupe les produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de plastique, parmi lesquels les membranes, films et géotextiles synthétiques ; les tubes, tuyaux et canalisations en plastique souple ou rigide, les raccords et les coudes pour les réseaux et les systèmes d'ANC et d'évacuation, lorsque ces produits relèvent d'une norme spécifique à un usage pour le bâtiment ou l'évacuation ou qu'ils présentent un diamètre jusqu'au DN 90 inclus ; les cuves, les réservoirs et les bassins en polyester, polyéthylène ou polypropylène ; les équipements de microstations d'assainissement autonome, hors produits soumis par ailleurs à la REP des équipements électriques et électroniques ; et les WC en plastique.

La famille 2.j. regroupe les produits de construction d'origine végétale, animale, et les autres matériaux non cités dans une autre famille de cette catégorie, parmi lesquels les médias filtrants d'origine végétale des ANC.

Cet inventaire laisse pourtant des questions en suspens, notamment celle des filtres compacts pour l'ANC en laine de verre ou en laine de roche : relèvent-ils de la famille 1.g mentionnée ci-dessus ? Ou les premiers doivent-ils être classés dans la famille 2.h. Produits et matériaux de construction à base de laine de verre, et les seconds dans la famille 2.i. Produits et matériaux de construction à base de laine de roche ? On le saura à l'usage.

R.-M. S.

Référence : Avis relatif au champ d'application de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (JO 10 déc. 2022, texte n° 108).



NOTRE ÉQUIPE
RIKUTEC FRANCE EST
À VOTRE SERVICE

info@rikutec.fr
+33/3 88 01 68 00

ACTICLEVER® est un dispositif de traitement des eaux usées domestiques ou assimilées, dit "microstation d'épuration à boues activées", fonctionnant selon le procédé SBR (SequentialBatch Reactor)

Volumes disponibles :

- Acticlever 122 6 EH
- Acticlever 185 9 EH
- Acticlever 185 13 EH
- Acticlever 185 15 EH



Armoire de commande ACTICLEVER

ACTICLEVER 122 6EH

ACTICLEVER comprend :

- Une cuve monobloc, facile à installer
 - Une armoire de commande (intégrant un boîtier de commande et un surpresseur)
- Ces deux composants essentiels sont reliés entre eux par un tuyau d'air flexible, enterré dans une gaine technique.

Avantages du produit :

- Très faible consommation en énergie
- Cloison de séparation : Décanteur/Réacteur
- Station livrée complète avec accessoires
- Exceptionnelle performance de traitement
- Pas de ventilation secondaire

CNFME

Lieux : Limoges (L)
ou La Souterraine (S)
T : 05 55 11 47 00
@ : formation@oieau.fr
W : www.oieau.fr/cnfme

ANC pour l'entrepreneur : bases techniques et réglementaires

20 et 21 mars (S)
9 et 10 octobre (S)

Objectifs :

- découvrir les filières réglementaires, agréées ou non
- identifier les critères d'adaptation : sol, site, filière
- mémoriser les règles de l'art essentielles pour la réalisation

Contrôle technique de l'ANC neuf

Du 20 au 24 mars (S)
Du 5 au 9 juin (S)
Du 9 au 13 octobre (S)

Objectifs :

- maîtriser la réglementation et les normes régissant l'ANC
- maîtriser les filières et les systèmes
- identifier les critères de choix pour une bonne adéquation : site, sol, filière
- appliquer les éléments de pédologie essentiels pour cette mission
- identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental
- réaliser un contrôle d'un ANC

Contrôle technique de l'ANC existant

Du 27 au 31 mars (L)
Du 12 au 16 juin (L)
Du 16 au 20 octobre (L)

Objectifs :

- appliquer les textes régissant le contrôle de l'ANC existant
- identifier les techniques d'assainissement anciennes et actuelles et les éléments à vérifier
- utiliser les méthodes et les outils de contrôle
- rechercher les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux
- pratiquer le contrôle des

installations existantes

- apprécier la nécessité de la vidange ou de l'extraction des boues d'un ouvrage d'ANC

Règlement des services d'eau et d'assainissement : obligations et rédaction

Du 28 au 31 mars (L)

Objectifs :

- appréhender les obligations réglementaires liées aux règlements de service
- participer à la rédaction du règlement de service

Fonctionnement et enjeu d'exploitation des filières agréées en ANC

Du 24 au 28 avril (S)

Objectifs :

- décrire le mode de fonctionnement des filières biologiques agréées
- examiner leurs conditions d'exploitation

ANC de 21 à 200 EH

Du 22 au 26 mai (L)

Objectifs :

- mémoriser la réglementation concernant ces dispositifs
- reconnaître les filières et les systèmes
- analyser les risques inhérents à ces systèmes
- comprendre les mesures compensatoires pour une implantation à moins de 100 m d'une habitation ou d'un ERP
- estimer les critères de choix d'une évacuation alternative au rejet
- déterminer les éléments de pédologie et d'hydrogéologie essentiels
- identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental

Relations entre le service et les usagers : réglementation et jurisprudence

Du 22 au 26 mai (L)

Objectifs :

- mettre à jour ses connaissances de la réglementation applicable dans la gestion commerciale des services
- analyser la jurisprudence pour mieux connaître les droits et les devoirs des services d'eau et de leurs usagers

Diagnostic de l'assainissement lors des transactions immobilières

Du 4 au 8 septembre (S)

Objectifs :

- assimiler la réglementation encadrant l'assainissement
- acquérir la connaissance des dispositions constructives des branchements au réseau d'assainissement collectif
- acquérir la connaissance des techniques actuelles et anciennes d'ANC
- réaliser un diagnostic de branchement ou d'ANC
- maîtriser les outils de contrôle

Conception, dimensionnement et implantation de l'ANC

Du 11 au 15 septembre (L)

Objectifs :

- acquérir les bases de conception d'une installation : fosse, épandage, tertre d'infiltration, filtre drainé ou non, filière agréée
- intégrer la pédologie dans sa conception
- identifier les contraintes liées à l'implantation : distances, enjeux sanitaires et environnementaux, agréments, autorisations de rejet
- réaliser et critiquer les mesures de perméabilité et apprécier leurs limites
- réaliser une implantation et un profil en long de filière

Gestion administrative des services d'eau et d'assainissement

Du 16 au 20 octobre (L)

Objectif :

- appréhender le contexte réglementaire, organisationnel et financier des services d'eau et d'assainissement

ANC pour le vidangeur : vidange et entretien des fosses et des microstations

Date et lieu fixés à la demande

Objectifs :

- mémoriser la réglementation régissant l'entretien de l'ANC
- améliorer sa connaissance de l'entretien des filières classiques
- analyser les filières agréées et leurs spécifications d'entretien
- adapter ses pratiques lors d'une vidange d'installation

CNFPT

W : www.cnfpt.fr

Contrôle technique de l'existant pour les dispositifs d'ANC supérieurs à 20 EH

Du 6 au 9 février, Fort-de-France

Objectifs :

- connaître la réglementation qui s'applique à ces dispositifs
- connaître les contrôles à effectuer en fonction de la capacité de traitement
- connaître les différents systèmes et filières
- savoir conseiller techniquement sur les travaux de réhabilitation à réaliser

Le Spanc

15 et 16 février, Strasbourg

Objectif :

- identifier les dernières évolutions techniques et réglementaires du traitement des eaux usées

Le contrôle de l'ANC

6 et 7 mars, Belfort

26 et 27 juin, Amiens

Du 4 au 6 octobre, Angers

25 et 26 octobre, Limoges

Objectifs :

- différencier les équipements ainsi que les solutions réglementaires et techniques d'assainissement non collectif
- contrôler la réception, le fonctionnement et l'entretien des installations
- gérer la relation avec l'utilisateur

L'ANC : éléments de pédologie

15 et 16 mars, Nancy

4 et 5 septembre, Saint-Martin-d'Hères

Objectifs :

- classer et reconnaître les différents types de sols et leurs caractéristiques
- déterminer l'aptitude d'un sol à l'assainissement non collectif
- proposer une filière cohérente en fonction du sol rencontré

Le contentieux lié à la gestion d'un Spanc

20 et 21 mars, Bordeaux

Objectifs :

- identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
- appréhender les risques de contentieux liés aux aspects techniques ou administratifs
- préciser les solutions à mettre en œuvre pour faire aboutir les procédures
- prévenir et gérer les contentieux

Contrôle des rejets en ANC

Du 29 au 31 mars, Vannes

Objectifs :

- réaliser un prélèvement d'eaux usées traitées ponctuel et bilan 24 heures
- interpréter un résultat d'analyse
- examiner et interpréter le fonctionnement d'une installation en fonction des résultats

La rédaction du cahier de vie des installations d'ANC de plus de 20 EH

11 et 12 avril, Thorigné-Fouillard

Objectifs :

- rechercher les informations nécessaires à l'élaboration du cahier de vie des installations d'ANC de plus de 20 EH
- rédiger le cahier de vie



Organisme de Formation
Eau fil de l'Eau

Tél : 04 68 42 33 78
Mail : contact@eaufiledeleau.fr
Site : www.eaufiledeleau.fr

**Formation ANC dédiée aux
CONCEPTEURS – SPANC – INSTALLATEURS - VIDANGEURS**

Comprendre le fonctionnement, connaître les modalités d'entretien, de contrôle et de mise en œuvre grâce aux 28 dispositifs traditionnels et agréés. Toutes les différentes familles de dispositifs agréés sont présentes sur notre site. Tous nos dispositifs sont en fonctionnement en eaux claires.



La gestion de l'ANC

Du 12 au 14 avril, Nancy

Objectif :

- expliquer les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales quant à la gestion de l'assainissement non collectif

Le contrôle de conception et d'exécution des installations d'ANC

Du 24 au 26 mai, Vannes

Du 25 au 27 septembre, Orléans

Objectifs :

- réaliser un contrôle de conception réglementaire de qualité
- développer ses compétences techniques pour échanger avec les prescripteurs de filières
- rendre un avis critique sur les études de définition d'installations ANC
- être force de proposition dans la gestion des effluents traités et leurs impacts sanitaires

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

Du 12 au 14 juin, Vannes

Objectifs :

- réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement conforme aux exigences réglementaires
- développer ses compétences techniques
- rédiger un rapport de contrôle minimisant les risques de contentieux notamment lors des contrôles anticipés pour ventes immobilières

L'actualité juridique du contrôle de l'assainissement

2 et 3 octobre, Lille

Objectif :

- actualiser ses connaissances réglementaires sur le contrôle de l'assainissement non collectif

Eau fil de l'eau

Lieu : Cuxac-d'Aude (Aude)

T : 04 68 42 33 78

@ : contact@eaufiledeau.fr

W : www.eaufiledeau.fr

Formation initiale de concepteur en ANC

Du 6 au 10 février

Du 17 au 21 avril

Du 16 au 20 octobre

Objectifs :

- connaître les différentes techniques d'ANC
- comprendre le fonctionnement des phénomènes épuratoires
- connaître les modalités de conception et de fonctionnement des réseaux d'assainissement
- connaître les techniques de reconnaissance et d'analyse des sols
- connaître la réglementation et la normalisation régissant l'ANC
- connaître les modalités administratives liées à l'ANC

Installateur en ANC

Du 20 au 22 février

Objectif :

- connaître les principes de fonctionnement, les principales caractéristiques techniques, les éventuelles limitations, les principales conditions de mise en œuvre et les principales modalités d'entretien et de maintenance

Entretien et vidange des dispositifs d'ANC

23 février

Objectifs :

- enjeux généraux de l'ANC
- principales familles de dispositifs
- principes de fonctionnement
- modalités d'entretien
- modalités de vidange

Formation technique et réglementaire pour un technicien de Spanc

Du 6 au 10 mars

Du 22 au 26 mai

Du 18 au 22 septembre

Du 18 au 22 septembre

Objectifs :

- enjeux généraux de l'ANC

- réglementation régissant l'ANC
- connaître les règles de l'art et les modalités de mise en œuvre des principaux dispositifs d'ANC
- connaître le fonctionnement des principaux dispositifs d'ANC
- comprendre les interactions entre les différents acteurs de l'ANC
- exercice pratique de mise en situation

Réalys Environnement

Lieu : Parentis-en-Born (Landes)

T : 05 58 78 56 92

@ : contact@realys-environnement.fr

W : realys-environnement.fr

Bases de l'ANC

pour l'entrepreneur

13 février

11 septembre

Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Principe et réalisation d'une étude de sol

Étude des filières agréées

Du 6 au 8 mars

Du 21 au 23 juin

Du 9 au 11 octobre

Étude de la réglementation, des différents acteurs et de leur rôle

Conception et dimensionnement d'une filière d'ANC

Étude des filières agréées

Études de sol

13 et 14 mars

16 et 17 octobre

Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

11 et 12 avril

18 et 19 septembre

ROTH Microstar®

Station d'assainissement non collectif Roth



MICROSTAR®



- Hauteur de fouille réduite
- Aucun appareil électronique dans la cuve
- Aucune odeur
- Pré-monté d'usine
- Faible fréquence de vidange



ROTH FRANCE
78 rue Ampère, Z.I.
CS 20090
77465 Lagny-sur-Marne Cedex

www.Roth-France.fr



Site : www.roth-france.fr
Tél : 01.64.12.44.44
Fax : 01.60.07.96.47
E-mail : etudes@roth-france.fr

> CSTB

Concevoir durablement

DOUZE ANS APRÈS la création de la procédure d'agrément des dispositifs d'ANC, les retours du terrain sont décevants. En 2017, une étude in situ a révélé des résultats très médiocres pour certaines filières en place qui avaient pourtant toutes passé l'examen du marquage CE et des essais sur plateforme.

La réglementation serait-elle insuffisante ? Apparemment. Et c'est même un des rédacteurs de la procédure d'agrément qui le dit. Pour préparer les arrêtés de 2009, Abdelkader Lakel, aujourd'hui chef du pôle évaluation assainissement au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), avait rédigé un projet de procédure, en commun avec Sylvain Poudevigne, responsable ingénierie et méthodes au Centre d'études et de recherche de l'industrie du béton (Cérib). Les deux organismes évaluateurs l'avaient soumis aux ministères compétents. Mais en fin de compte, il aura fallu tenir compte du veto de la Commission européenne. Comme l'ANC relève de la législation européenne sur les produits de construction, certains États membres avaient en effet émis des réserves sur le projet d'arrêté français, obligeant la France à revoir son texte, notamment sur la question des agréments.

LA PROCÉDURE ACTUELLE D'AGRÈMENT NE FAIT PAS LE TRI ENTRE LES PRODUITS

Le CSTB et le Cérib reconnaissent que la procédure actuelle est insuffisante pour faire le tri entre les produits, et ils jugent qu'il faudrait des exigences plus strictes, notamment pour améliorer les performances épuratoires et la pérennité structurelle des installations d'ANC. Le CSTB promeut l'évaluation dans le cadre d'un avis technique (Atec) ou d'un document technique d'application (DTA). Le Cérib, quant à lui, a lancé la norme NF-ANC (voir *Spanc Info* n° 52).

Plus récemment, le CSTB a publié la première partie d'un *Cahier de l'ouvrage destiné à l'assainissement non collectif des immeubles d'habitation allant jusqu'à 20 pièces principales*. Écrite en collaboration avec les principales associations de spanqueurs et l'Office de l'eau de la Martinique, cette partie I porte sur les modalités de conception d'ouvrages pérennes sous l'angle de la stabilité de leurs structures et de la robustesse dans leur fonctionnement. Ce cahier est destiné aux maîtres d'ouvrage pour les aider à conce-



voir, à mettre en œuvre et à surveiller une installation d'ANC dans une logique de stabilité, de pérennité et d'usage raisonnable. En réalité, il s'adresse surtout aux bureaux d'études mandatés par l'utilisateur pour la conception de sa filière.

UN CONTRAT TYPE ENTRE LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET LE BUREAU D'ÉTUDES

Le document fournit un cadrage sur tous les éléments techniques à prendre en compte dans la conception des ouvrages, en métropole comme en outre-mer. En annexe, il propose un contrat type entre le maître d'ouvrage et le bureau d'études. Toutes les informations à fournir par le bureau d'études paraîtront sans doute assez confuses pour l'utilisateur, mais en revanche il pourra utiliser avec profit, lors du choix du dispositif, la fiche reprenant les modalités d'entretien de tous les éléments de la filière d'ANC retenue, avec un coût total estimé sur 10 ans, 25 ans ou 50 ans. ■

> MINCAM

Caméra à poussée flexible

SPECIALISÉ dans les systèmes d'exploration visuelle, ce fabricant allemand propose une gamme d'équipements d'inspection vidéo de canalisations, parmi lesquels le MiniCord 5 pour les endroits particulièrement difficiles d'accès. Il peut visiter les canalisations d'un diamètre de 15 mm à 80 mm, mais aussi des coudes à partir de 25 mm.

Cet appareil se compose d'un câble de poussée flexible de 15 m de long, qui se déroule manuellement à partir d'un dévidoir à collecteur tournant encastré. Le conducteur électrique intégré dans le jonc est connecté à une tête de caméra couleur à haute résolution d'un diamètre de 13 mm. L'angle d'ouverture de la caméra est de 84°, elle est garantie étanche par son fabricant.

La visualisation des images s'effectue sur une tablette avec un écran à cristaux liquides de 5 pouces. Cette interface utilisateur de l'application minCam



Viewer sert à l'enregistrement des photos et des vidéos ainsi que pour la prise de données. Le système d'inspection peut être branché sur une prise de courant ou fonctionner sur sa batterie interne avec une autonomie de 5 heures. L'appareil peut être transporté dans une valise ou dans un sac conçu à cet effet. ■

> D3E

La chasse au trésor



UTILISÉS SURTOUT en assainissement collectif pour reconstituer le tracé des réseaux, les détecteurs de tampons permettent aussi de localiser une fosse toutes eaux, à condition toutefois que son couvercle soit en fonte. Cette entreprise de Troyes propose ainsi un modèle, le RD312, qui peut servir dans l'ANC. Cet appareil, long de 78 cm et d'un poids de 2 kg, est facile à utiliser. Il peut détecter des tampons et couvercles métalliques enfouis jusqu'à 76 cm de profondeur. Pour les tampons en plastique comportant des éléments métalliques, il est efficace jusqu'à 10 cm ou 20 cm, selon la taille des pièces en métal. Il n'est pas perturbé par les masses métalliques situées à proximité. Il fonctionne sur piles ou batteries. ■

Retrouvez l'actualité juridique et politique de l'eau sur

Journeau.info

Le fil d'info des acteurs de l'eau



› SPANC INFO

Guide ANC

POUR CETTE NEUVIÈME édition, le *Guide ANC 2022* comporte une nouvelle rubrique : un annuaire des bureaux d'études qui réalisent tout ou partie de leur activité dans le domaine de l'assainissement non collectif. Cette liste n'est pas encore exhaustive et sera complétée par la suite.

Pour le reste, cette nouvelle édition reprend les mêmes ingrédients qui ont assuré son succès auprès des acteurs publics et privés de l'ANC depuis 2013. Elle présente tous les produits du secteur : les filières traditionnelles et les filières agréées, les postes de relevage, les boîtes de branchement et de répartition, les bacs dégraisseurs, les extracteurs statiques et les accessoires. Un chapitre intitulé Soigner son ANC regroupe la liste noire des ennemis de l'ANC, les produits d'entretien et tous les équipements, outils et logiciels pour la maintenance, la gestion et le contrôle. Enfin, la rubrique Tout savoir sur l'ANC recense les documents et les liens internet qui peuvent être utiles aux professionnels ou aux usagers.

Guide ANC 2022, Sophie Besrest et René-Martin Simonnet. Agence Ramsès, Montreuil. Bon de commande à télécharger sur www.spanc.info ■

› PROTEC NORD

Faites broder votre logo

PROTEC NORD est une jeune entreprise familiale fondée en 2004 à Frétyn, près de Lille. Elle dispose d'un entrepôt de 2 000 m² qui rassemble une offre étendue d'équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures, bottes, vestes, gants, casques, lunettes, etc. Son catalogue comporte plus de 1 500 références qui couvrent l'ensemble des EPI et répondent à la réglementation et aux normes en vigueur. Dans son offre, on peut trouver les principaux fabricants du secteur comme Herock, 3M, Hellberg, Cofra ou Master Lock.

En outre, l'entreprise propose à ses clients la personnalisation de ses vêtements, en brochant par exemple le logo de



la collectivité en haut d'une casquette ou sur le dos d'une veste de travail. C'est plus durable qu'une sérigraphie, surtout sur du textile. ■



Logiciels:

Spanc, Branchements, PFAC, Non domestiques, Hydrants, ...

Ensemble,
continuons d'innover
pour l'environnement

www.ypresia.fr
02 40 86 74 89

Assainissement des eaux usées



Assainissement BIOFRANCE® Passive

Scannez le code QR



pour en savoir plus

Dispositions constructives robustes
et facilités de maintenance :



Zéro énergie



Maisons
principales et
secondaires



Performances épuratoires
exceptionnelles et durée de vie
du média estimée de 30 ans



Alarme intégrée



☎ 03.24.52.68.83

✉ epur.info@kingspan.com

🌐 kingspan.fr/epur-biofrance



eloy

depuis 50 ans dans la gestion de vos eaux
micro-station – filtre compact – eaux pluviales
béton et polyéthylène haute densité



conseils



dimensionnement



installation



entretien
et dépannage

des produits au service de l'utilisateur et de l'environnement

- particulier – petite collectivité - industrie
- tous types de terrains/sols/contraintes
- volume du décanteur = volume d'une fosse toutes eaux
- performances de rejet élevés
- entretien facile et peu onéreux

une entreprise familiale à votre service

300

ouvriers, ingénieurs,
support administratif et
technique, dessinateurs,
technico-commerciaux, ...

5

responsables techniques régionaux
pour toutes vos demandes de
support techniques et
réglementaires partout en France

nos actions pour faciliter votre travail

- 90% de taux de traçabilité des produits
- conçus pour faciliter le contrôle et l'entretien
- accompagnement sur chantiers
- agréments clairs présents sur le produit et dans le catalogue



plus d'infos sur eloywater.com

